

**Q  
U  
E**

**D  
I  
T**

**F- MARSULT**

---

---

**LE CHRIST ?**

A l'heure où les éditions de la Bible se multiplient en France et dans le Monde

## L'ASSOCIATION D'ENTENTE EVANGELIQUE

(créée en 1937)

publie le centième mille exemplaire de cette brochure ancienne mais toujours très actuelle et mise à jour.

L'ASSOCIATION D'ENTENTE EVANGELIQUE désire ainsi mettre à la disposition du grand public l'ESSENTIEL de l'ENSEIGNEMENT de JESUS-CHRIST, SAUVEUR et SEIGNEUR DE L'EGLISE DU DIEU VIVANT, enseignement contenu dans la Bible.

Elle publie également, tous les deux mois, un JOURNAL, d'enseignement biblique d'Évangélisation et de Réveil intitulé

### *L'ENTENTE EVANGELIQUE*

On peut demander, pour information ou distribution, des exemplaires du journal « l'Entente Évangélique » à son Administration-Rédaction : Roger TOUREILLE, 94, rue des Arènes - 30640 BEAUVOISIN (France). Tél. (16-66) 01.38.11

\*  
\*\*

- Cette brochure est en vente dans les librairies protestantes ou encore chez M. Maurice CASSE, Route d'Anduze, 30350 LEDIGNAN (France).
- *Tous les envois* de fonds par chèque bancaire ou postal doivent être établis au nom de : ASSOCIATION D'ENTENTE EVANGELIQUE : C.C.P. 250-93 MONTPELLIER
- *Pour tous renseignements* concernant la brochure « Que dit le Christ » et les problèmes ou questions qu'elle suggère veuillez bien librement vous adresser à Roger TOUREILLE, 94, rue des Arènes, 30640 BEAUVOISIN (France). Tél. (16-66) 01.38.11.

100° Mille

F. MARSAULT

●

# Que dit LE CHRIST ?

QUESTION DÉDIÉE A TOUS  
LES AMIS DE LA VÉRITÉ

JESUS A DIT : « Quiconque es  
de la Vérité écoute ma voix »  
( Ev. selon Saint-Jean, 18, 37 )

●

15° EDITION

Publication de l'Association  
d'Entente Evangélique  
94, rue des Arènes  
30 640 Beauvoisin (France)

●

1976

## PRÉFACE DE LA 15<sup>m</sup>e ÉDITION

---

La quinzième édition de ce petit livre arrive à son heure : une heure passionnante et très solennelle.

L'offrir à la lecture et à la méditation des « chercheurs et amateurs » de la vérité biblique nous est un grand plaisir et un devoir de témoignage.



Cette invitation aux « chercheurs et amateurs » de la vérité n'est pas une façon de parler car jamais comme aujourd'hui les problèmes religieux ou para-religieux n'ont connu une telle audience auprès du grand public. Un immense bouillonnement agite la pensée étonnée et quelquefois inquiète de nos contemporains. Quelle effervescence religieuse !... quelle fureur !... Dialogue, table ronde, symposium, séminaire, synode, congrès, se multiplient : mais au grand jour apparaissent aussi les désaccords, controverses, polémiques, et aussi les négations les plus outrancières et les innovations qui réjouissent les uns et font grincer les dents d'autres tout aussi sincères. Cette agitation qui trouve un écho dans la presse quotidienne la mieux informée se constate et s'entrechoque, bien entendu au niveau du peuple religieux, mais aussi dans les milieux du haut clergé ou ministres des différentes formes d'expression du christianisme officiel, de ses théologiens et responsables — apportant ainsi la preuve sur la voie publique d'un désaccord profond et irritant au point que ce que l'on se plaît à appeler « le christianisme » apparaît aujourd'hui, hélas, beaucoup plus comme un chantier hétérogène... ou mieux encore en démolition... plutôt qu'un *havre de paix, de certitude et d'espérance*. Le monde des incroyants s'interroge et plus encore les « fidèles » des églises !



Ce bouillonnement est peut-être aux yeux de certains une preuve de vitalité : véritable quête de certitudes contraignantes née d'une inquiétude naturelle au cœur de l'homme.

Mais n'est-il pas davantage l'indice d'un *désenchantement* qui atteint tous les milieux religieux. Aussi assistons-nous à une floraison étonnante de mouvements, d'églises nouvelles et aussi de sectes quelque peu clandestines ou encore à l'apparition de communautés « en marge », dites « sauvages » d'inspiration plus ou moins chrétienne occidentale, africaine ou asiatique au sein desquelles le folklore, les modes et traditions ancestrales jouent un grand rôle.

Ne faudrait-il pas citer ici la grande vogue des fétiches, horoscopes, devins, mages, visionnaires en tous genres, preuves du désarroi, de la crédulité et aussi du désir jamais assouvi de nos contemporains de savoir..., de connaître l'avenir... de sonder le mystère.



Au milieu de ce tohu-bohu déprimant où le clergé est si souvent méprisé et l'immoral ou l'amoral prôné, justifié et... légalisé... que deviennent *l'enseignement, l'exemple et la rédemption du Christ ?*

On aurait pu espérer que l'œcuménisme deviendrait le catalyseur de toutes ces énergies, vellétés et contestations — facteur donc d'unification et de paix religieuse. Bien au contraire, par le pluralisme doctrinal qui est sa base fondamentale et qu'il pratique aujourd'hui à tous les échelons, il a provoqué dans tous les milieux religieux une réflexion théologique plus approfondie et par cela même un durcissement de la pensée et de l'éthique des grandes unités composant le christianisme officiel : grandes unités qui se désagrègent lentement et même éclatent en fractions opposées.

Epoque passionnante, étonnante, inquiétante.



*L'heure est venue de savoir ce qu'a dit le Christ sur tous ces problèmes controversés. A l'incertitude, l'équivoque et les essais de synchrétisme religieux qui s'esquissent ici ou là, il appartient aux « chercheurs et aux amateurs » de la vérité biblique de trouver, de retrouver et de répandre la grande certitude des écritures inspirées — le Christ tout entier dans la Bible tout entière — seule bonne nouvelle salvatrice pour tous.*

Au sein de ce chaos de « fin de monde » dont la presse parle ouvertement... se demander et proclamer ce « que dit le Christ » est déjà une grâce de Dieu.

Bon courage... ami lecteur.

## AU LECTEUR DE LA 14<sup>me</sup> ÉDITION (fragments)

De nombreuses demandes reçues amènent la Mission Intérieure (1) à publier de nouveau le volume de F. Marsault « Que dit le Christ ? ». C'est la 14<sup>e</sup> édition. Elle reproduit simplement la précédente.

Assurément des modifications auraient pu être apportées au texte ; Marsault l'a rédigé il y a un siècle ; depuis lors sont survenus des événements d'immense importance, les conditions de la vie ont été profondément transformées et certaines des notions sur lesquelles se fonde la vie elle-même ont subi des changements essentiels. On notera en particulier que Marsault écrivait au temps où le 1<sup>er</sup> Concile du Vatican proclamait le dogme de l'infaillibilité du Pape, tandis que nous rééditons son texte au moment où un autre Concile est convoqué, dont on ne sait quelles seront les conséquences.

Toutefois modifier le texte eût été infléchir et inévitablement déformer la pensée de Marsault et son message. Cela a paru impossible et fâcheux. Il appartiendra au lecteur de faire les transpositions nécessaires.

La substance du volume est tirée de la Parole de Dieu (2) et on sent tout au long de ces pages que Marsault n'y attache pas une valeur intellectuelle seulement ; il en vit. Ses lecteurs sont invités à en vivre pareillement.

La Mission Intérieure (1).

---

(1) Ancienne éditrice de cette brochure.

(2) Les citations qui en sont faites dans cet ouvrage se réfèrent à la traduction de la Bible dite de Jérusalem, éditée par les éditions du Cerf » avec l'autorisation de l'Eglise Catholique (Imprimatur d'octobre 1955).

ABREVIATIONS EMPLOYEES DANS CET OUVRAGE  
 CONCERNANT LES LIVRES DE LA BIBLE  
 CLASSEES POUR PLUS DE COMMODITE  
 PAR ORDRE ALPHABETIQUE

|  |  |
|--|--|
| AB : Abdias.                                   | JON : Jonas.                                     |
| AC : Actes des Apôtres.                        | JOS : Livre de Josué.                            |
| AG : Aggée.                                    | JUD : Epître de Jude.                            |
| AM : Amos.                                     | LA : Lamentations de Jérémie.                    |
| AP : Apocalypse.                               | LE : Lévitique.                                  |
| CA : Cantique des Cantiques.                   | LU : Evangile de Luc.                            |
| 1 CH : 1 <sup>er</sup> Livre des Chroniques.   | MAL : Malachie.                                  |
| 2 CH : 2 <sup>me</sup> Livre des Chroniques.   | MC : Evangile de Marc.                           |
| 1 CO : 1 <sup>re</sup> épître aux Corinthiens. | MI : Michée.                                     |
| 2 CO : 2 <sup>me</sup> épître aux Corinthiens. | MT : Evangile de Matthieu.                       |
| COL : épître aux Colossiens.                   | NA : Nahum.                                      |
| DA : Daniel.                                   | NE : Néhémie.                                    |
| DE : Deutéronome.                              | NO : Nombres.                                    |
| EC : Ecclésiaste.                              | OS : Osée.                                       |
| EP : Epître aux Ephésiens.                     | PH : Epître aux Philippiens.                     |
| ES : Esaïe.                                    | PHM : Epître à Philémon.                         |
| ESD : Esdras.                                  | 1 PI : 1 <sup>re</sup> épître de Pierre.         |
| EST : Esther.                                  | 2 PI : 2 <sup>me</sup> épître de Pierre.         |
| EX : Exode.                                    | PR : Proverbes.                                  |
| EZ : Ezéchiel.                                 | PS : Psaumes.                                    |
| GA : Epître aux Galates.                       | 1 R : 1 <sup>er</sup> livre des Rois.            |
| GE : Genèse.                                   | 2 R : 2 <sup>me</sup> livre des Rois.            |
| HA : Habakuk.                                  | RO : Epître aux Romains.                         |
| HE : Epître aux Hébreux.                       | RU : Ruth.                                       |
| JA : Epître de Jacques.                        | 1 S : 1 <sup>er</sup> livre de Samuel.           |
| JE : Jérémie.                                  | 2 S : 2 <sup>me</sup> livre de Samuel.           |
| JG : Livre des Juges.                          | SO : Sophonie.                                   |
| JN : Evangile de Jean.                         | 1 TH : 1 <sup>re</sup> épître aux Thessaloniens. |
| 1 JN : 1 <sup>re</sup> épître de Jean.         | 2 TH : 2 <sup>me</sup> épître aux Thessaloniens. |
| 2 JN : 2 <sup>me</sup> épître de Jean.         | 1 TI : 1 <sup>re</sup> épître à Timothée.        |
| 3 JN : 3 <sup>me</sup> épître de Jean.         | 2 TI : 2 <sup>me</sup> épître à Timothée.        |
| JOB : Job.                                     | TIT : Epître à Tite.                             |
| JOE : Joël.                                    | ZA : Zacharie .                                  |

## CHAPITRE I

# LE CHRIST ET SA PAROLE

---

## I. LE CHRIST

C'est l'Évangile seul qui nous fait connaître le CHRIST. Tout ce que nous savons du Sauveur, de sa vie et de sa personne, de ses œuvres et de sa doctrine se trouve dans ce livre. Tant vaut le Christ, tant vaudra le livre. Que faut-il donc penser du Christ ?

On se sent comme écrasé devant cette sainte et divine figure. Quelle grandeur, quelle majesté, quelle sainteté !

Il a réalisé dans toute sa plénitude cette parole prononcée des siècles à l'avance par un prophète d'Israël : « *On l'appellera Conseiller-merveilleux, Dieu-fort, Père-Eternel, Prince-de-la-Paix* » (Es. ch. 9, v. 5) (1). Après l'avoir entendu les émissaires, que les prêtres juifs avaient envoyés pour le saisir, laissent échapper de leur cœur ému ce cri d'enthousiasme : « *Jamais homme n'a parlé comme cet homme !* » (Jn. ch. 7, v. 46) (1). Et, depuis plus de dix-huit siècles, ce cri a été répété partout. Dans tous les temps et dans tous les lieux ses disciples l'ont adoré comme le Fils unique de Dieu, tandis que ses adversaires les plus ardents ont été obligés de faire, de nos jours, par la bouche de l'un des plus célèbres d'entre eux, cet aveu significatif et bien éloquent par lui-même : « *Tous les siècles proclameront qu'entre les fils des hommes il n'en est pas né de plus grand que Jésus* » (2).

---

(1) Pour la compréhension des abréviations ici employées, consulter le tableau de la page 6.

(2) Ernest Renan, « Vie de Jésus ».

Le Christ s'est appelé lui-même « La Lumière du Monde ». Et cette parole, qui pouvait paraître insensée aux Juifs qui l'entendaient, s'est accomplie à la lettre. Comme le fait observer un prédicateur chrétien, « elle est aujourd'hui la simple expression d'un fait historique, tout rayonnant d'évidence. Jésus est si bien la lumière du monde, qu'en dehors des régions sur lesquelles sa clarté s'est répandue il n'y a plus de progrès, plus de civilisation, plus de foi en l'avenir. L'ombre du fanatisme s'y abaisse et ne s'en va plus » (1).

« Le monde, a dit un célèbre écrivain, ne tient debout que par un peu d'amour ». Or, comment le monde a-t-il connu le véritable amour, l'amour qui s'immole lui-même pour les autres, qui croit tout, qui espère tout, qui supporte tout et qui, venu de Dieu, est éternel comme lui ? Il découle du Christ, comme le courant découle de la source. C'est au Calvaire qu'il a pris naissance ; c'est de là qu'il s'est répandu au sein de l'humanité :

Tu naquis au pied du Calvaire :  
C'est là que le saint Fils du Père  
A déployé sa charité :  
C'est de là que sa voix nous crie :  
« S'aimer en moi, voilà la vie  
Et l'unique fraternité ».

La *personne* de Jésus, sa *vie*, son *œuvre* sont *unique* dans les annales du monde. Rien de pareil ne s'est vu et ne se verra jamais. Où trouver une telle morale ! Fouillez l'histoire, parcourez le monde, adressez-vous à toutes les nations, évoquez devant vous les plus grands hommes qu'ait produits l'humanité, et dites-nous si les résultats de vos recherches n'aboutissent pas à cette conclusion inévitable « Tout est petit à côté de Jésus-Christ ». Les hommes les plus purs, ceux qui laissent au sein de l'humanité les traces les plus lumineuses et les plus bienfaites ont leurs défauts, leurs taches, leurs souillures ; le Christ brille d'un éclat que rien ne ternit et dont on est obligé de dire : rien de pareil ne s'est vu dans le monde.

---

(1) Eug. Bersier. « Sermons », tome V, p. 5.

Cet éclat n'est autre que celui de sa *Sainteté parfaite*. « Le Christ a réalisé dans sa vie et dans sa conduite la perfection de sa doctrine. Il fut et il fit ce qu'il enseignait. Il prêchait sa propre vie et vivait sa propre prédication. Il est l'incarnation vivante de l'idéal, de la vertu et de la sainteté et, de l'aveu de tous, le modèle et le type suprêmes de tout ce qui est pur, bon et noble aux yeux de Dieu et des hommes » (2).

C'est là ce qui ressort de sa vie tout entière. Dans toutes ses relations, dans tous ses actes, dans toutes ses paroles, c'est toujours la même sainteté divine qui resplendit dans toute sa beauté. Lui, si sensible à tout ce qui est mal, n'a jamais éprouvé le moindre regret, le moindre repentir. Il dit à tous : « Repentez-vous » ; mais pour ce qui le concerne il a pleine conscience de n'avoir nullement besoin de repentance. Aussi jette-t-il à ses ennemis ce défi sublime : « *Qui d'entre vous me convaincra de péché* » (Jn. ch. 8, v. 46). Et l'impression qu'il produit sur la foule est ainsi constatée par le peuple lui-même : « *Il a bien fait toutes choses* » (Ma, ch. 7, v. 37).

## II. LA PAROLE DU CHRIST

Eh bien ! celui qui est ainsi venu de la part de Dieu dans la sainteté parfaite, dans la plus haute sagesse, dans l'amour le plus insondable, ce messager du ciel, qui résume en lui toutes les perfections divines, a *parlé* ; il a enseigné les foules qui se pressaient sur ses pas, pleines d'enthousiasme et d'admiration. Quel trésor précieux qu'un tel enseignement ! Il provient de celui qui a pu dire : « *Je suis la vérité* » parce qu'il est avant tout la *sainteté*. La sainteté seule donne l'infailibilité. Montrez-moi un homme saint, sans tache, parfait : il n'aura besoin de s'appuyer sur l'autorité de personne, car sa parole portera en elle-même le cachet de l'autorité souveraine, la marque de la vérité abso-

---

(2) « La personne de Jésus-Christ, le Miracle de l'histoire », par le professeur Ph. Schaff, trad. par Sardinoux, p. 57.

luc ; il ne dira que ce dont il est *certain*. Jésus a été pur et saint : « Celui qui m'a vu, dit-il, a vu le Père ». Voilà pour quoi sa parole est l'expression même de la vérité divine. La sainteté de sa personne nous garantit la vérité de tout son enseignement.

Le Christ « *parlait avec autorité* et non comme les scribes ». Ceux-ci avaient des titres, des parchemins, une situation acquise et reconnue : c'était l'autorité religieuse officiellement constituée. Jésus n'a rien de semblable ; cependant il parle avec autorité. Les scribes, avec tous leurs diplômes et leur prétention de succéder à Moïse, n'ont pas l'autorité véritable ; mais le Christ, qui n'a jamais fréquenté leurs écoles, la possède pleine et entière. Chaque parole qui sort de sa bouche porte en elle-même son évidence. Elle n'a pas besoin d'être confirmée ; la sainteté de celui qui la prononce la confirme et y appose le cachet divin. La foule elle-même le reconnaît.

Aussi Jésus ne discute pas : il *affirme*. Ses commandements doivent être observés comme venant de Dieu. « Le ciel et la terre *passeront*, dit-il, mais mes paroles ne *passeront point* ». Et dix-neuf siècles ont déjà montré la vérité de ces solennelles déclarations.

Vous voulez l'autorité ? La voilà, précise, souveraine et irrécusable. Tous les enseignements humains s'éclipsent et disparaissent devant l'enseignement du Christ, comme les étoiles devant le jour qui se lève.

Où trouver cette parole divine, cette vérité infaillible aussi nécessaire à mon âme que la lumière à mes yeux et l'air à ma poitrine ? Mon cœur la réclame, le monde souffre après elle, et tout ici-bas s'écrie avec le poète :

Soulève les voiles du monde  
Et montre-toi, Dieu juste et bon.

Il me faut cette lumière qui vient d'en haut, qui porte avec elle la consolation, l'espérance et la force. « L'homme ne vit pas de pain seulement, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu ». Où trouver la parole du Christ ? Faudrait-il, pour la posséder, faire un long et douloureux pèlerinage, à genoux sur des cailloux aigus ? Rien ne devrait arrêter quiconque a soif de la vérité suprême.

Dieu soit béni ! Nous avons la parole du Christ à notre portée, sous notre main, dans les pages sublimes de l'Évangile. La même voix qu'entendait saint Augustin peut retentir aujourd'hui encore à nos oreilles et redire à chacun : « *Prends et lis ?* »

Le mot *évangile* signifie *bonne nouvelle, nouvelle joyeuse*. C'est par ce terme si doux que toute l'œuvre du Christ est désignée. Il est venu en effet apporter au monde la bonne nouvelle de l'amour de Dieu offrant la grâce à tout pécheur. Tout son enseignement peut se résumer dans cette parole souvent répétée aux foules qui se pressaient autour de lui : « *Repentez-vous et croyez à la Bonne Nouvelle* » (Ma. ch. 1, v. 15).

Cette parole du Christ, cet enseignement divin, ne pouvait pas rester uniquement confié à la mémoire des hommes ; il aurait été bientôt défiguré et rendu méconnaissable. Aussi les apôtres ne se sont pas contentés de prêcher au monde ce qu'ils avaient appris de la bouche même du Sauveur. Ils ont *mis par écrit* toute l'histoire de leur Maître bien-aimé.

Une seule question pourrait nous arrêter ici : les apôtres nous ont-ils transmis *fidèlement* les enseignements du Christ ? Nous pouvons avoir sur ce point une confiance absolue. Ils ont été les *témoins oculaires* de sa vie et de ses actes, les auditeurs privilégiés de sa parole ; ils ont vécu constamment avec lui dans l'intimité la plus complète et cela pendant tout le temps de son ministère. Comment auraient-ils *pu se tromper* ? Écoutez l'un d'eux : « Ce qui était dès le commencement, ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons contemplé, ce que nos mains ont touché du verbe de vie ; car la Vie s'est manifestée, nous l'avons vue, nous en rendons témoignage et nous vous annonçons cette Vie éternelle qui était auprès du Père et qui nous est apparue ; ce que nous avons vu et entendu nous vous l'annonçons afin que vous aussi soyez en communion avec nous » (Jn. ch. 1, v. 1 à 3). De plus les apôtres ont donné leur vie plutôt que de se rétracter ; ils sont morts en martyrs pour la cause de l'Évangile. Comment auraient-ils *voulu* nous tromper ? « Il faut croire, dit le célèbre Pascal, des témoins qui se font égorger ». D'ailleurs, comme le fait remarquer le philosophe J.-J. Rousseau, « *ce n'est pas ainsi qu'on invente...* et l'Évangile, ajoute-t-il, a des

caractères de vérité si grands, si frappants, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en serait plus grand que héros ».

De plus, pour garantir la parfaite exactitude des récits évangéliques, nous avons la promesse même de Jésus à ses apôtres avant de les quitter. Que leur dit-il en effet ? Écoutez cette parole : « Le Saint-Esprit, que le Père enverra en mon nom, vous enseignera tout et vous rappellera tout ce que je vous ai dit » (Jn 14, 26). Cette promesse s'est accomplie le jour de la Pentecôte ; le Saint-Esprit est descendu sur eux, il les a conduits « vers la Vérité tout entière » (Jn ch. 16, v. 13), « car c'est de mon bien qu'il prendra pour vous en faire part » (v. 14), afin qu'à leur tour ils puissent faire connaître au monde la vérité chrétienne dans toute sa pureté. Il résulte nécessairement de là que leur enseignement, soit oral, soit écrit, n'est que la répétition et la continuation de celui de leur Maître lui-même.

La vie et l'enseignement du Christ forment le contenu des quatre livres appelés *Évangiles*. Dans les *Actes des Apôtres*, saint Luc raconte la fondation et les premiers développements de l'Église. Dans ce livre, comme dans les *Épîtres* qui le suivent — au nombre de vingt et une — et dans l'*Apocalypse*, nous trouvons l'enseignement donné par les apôtres eux-mêmes. Et, comme nous venons de le dire, cet enseignement ne fait que continuer et confirmer celui du Christ, car, comme le dit saint Paul, ils n'ont pas voulu savoir « autre chose que Jésus-Christ crucifié » (1 Co. ch 2 v. 2).

Tous ces livres — les *Évangiles*, les *Actes des Apôtres*, les *Épîtres* et l'*Apocalypse* — forment ce qu'on appelle ordinairement le « *Nouveau Testament de Notre Seigneur Jésus-Christ* » ou simplement l'*Évangile*. C'est donc là, dans le Nouveau Testament, dont le Sauveur est l'âme et le centre, que se trouvent tous les éléments, toutes les doctrines qui constituent la religion chrétienne.

Et ce qu'il faut bien retenir, c'est que ce livre divin écrit par les contemporains de Jésus, nous a été transmis depuis lors sans altération d'aucune sorte, sans changement quelconque, à part un certain nombre de variantes provenant des copies multiples faites avant l'invention de l'imprimerie, mais n'ayant aucune importance réelle pour tout ce qui touche aux choses essentielles de la foi. Aujourd'hui,

après tant de siècles écoulés, nous pouvons dire que nous le possédons tel qu'il était aux premiers jours. Avec lui nous remontons à la source même du christianisme.

Nous avons donc la parole *authentique* du Christ : elle nous a été fidèlement conservée, sans addition, sans retranchement, toujours la même à travers les âges. Au milieu des changements incessants du monde, elle était là, bien oubliée, bien ignorée souvent de ceux mêmes qui auraient dû la faire retentir dans toute sa puissance, mais néanmoins immuable et précieuse, semblable à la source cachée, limpide et pure, où le voyageur altéré, qui a le bonheur de la découvrir, peut s'abreuver à longs traits.

Quel trésor que cette parole ! Quelle lumière éclatante dans les ténèbres d'ici-bas ! A cette lumière, la révélation donnée par Dieu dans l'Ancien Testament respendit d'un saint et divin éclat ; les écrits de Moïse et des prophètes sont confirmés par l'autorité de Jésus. En même temps cette autorité suprême met également son sceau sacré sur tout l'enseignement des apôtres, qui déclarent eux-mêmes n'être que les messagers du Christ.

C'est ainsi que cette déclaration du divin Maître se trouve pleinement réalisée et se présente à nous comme l'expression de la plus haute vérité : « Ainsi, quiconque écoute ces paroles que je viens de dire et les met en pratique peut se comparer à un homme avisé qui a bâti sa maison sur le roc » (Mt, ch. 7, v. 24). Oui, avec le Christ, notre foi repose sur un fondement inébranlable. Il est *l'autorité suprême*, le seul dont on puisse dire : « *Magister dixit* », le Maître l'a dit. Sa parole est une lampe divine sur notre chemin. Plus de doute, plus d'angoisse, plus de ténèbres dans notre âme, mais la certitude, la joie, la lumière et la paix. Quand il a parlé, qui donc oserait le contredire ? Y a-t-il sur la terre un prêtre, un pape, un docteur quelconque, qui osât élever ses décrets au-dessus de la parole du Christ ou même leur attribuer une valeur égale ? Ne serait-ce pas un véritable blasphème, la marque d'un orgueil insensé et d'une véritable folie ?

*Que dit le Christ ?* Voilà la base de la certitude, voilà ce que chacun doit se demander pour savoir ce qu'il doit croire et ce qu'il doit pratiquer. A côté de la parole du Christ, qui dit les choses « comme le Père m'a enseigné » (Jn, ch. 8, v. 28), que valent les paroles des plus éminents docteurs et des plus saints personnages, de tous ces hommes

qui, sans exception, quelles que soient leur science et leur piété, sont atteints par le péché, enclins au mal, sujets à l'erreur, faillibles de toutes les manières ? Quelle philosophie, quel système humain pourriez-vous comparer à l'Évangile ? Voyez les livres des philosophes, s'écrie J.-J. Rousseau : « *qu'ils sont petits à côté de celui-là !* ». Et un incroyant bien connu déclare à son tour que « *quels qu'ils soient les phénomènes inattendus de l'avenir, Jésus ne sera pas surpassé !* » (1).

Ainsi, de l'aveu même de ceux qui veulent dépouiller le Christ de sa divinité, s'il y a au monde une parole dépassant toutes les autres, universellement reconnue comme l'expression de la plus haute sagesse et de l'amour le plus insondable, digne par conséquent d'être écoutée et s'imposant à tous par sa suprême autorité, c'est bien *la parole de Jésus*.

Chrétiens, au nom de votre foi, incroyables, au nom de vos déclarations mêmes, vous devez tous regarder au crucifié de Golgotha comme à celui qui, seul, a le droit de s'appeler Maître et Seigneur ; vous *devez*, pour être conséquents avec vos principes, accepter son enseignement comme la *règle* de votre vie et la *conscience de votre conscience*.

Au-dessus de toutes les traditions, de tous les usages, de toutes les pratiques, comme au-dessus de tous les docteurs nous pouvons donc placer la parole de Jésus. Loin de nous tous les formulaires humains, véritables citernes desséchées où l'âme cherche en vain à se désaltérer ! Il faut aller à la source des eaux vives, c'est-à-dire à Celui-là même qui a dit : « Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi et qu'il boive » (Jn, ch. 7, v. 37).

Asseyons-nous donc aux pieds du Christ. Écoutons le divin Maître lui-même. Lui seul peut nous dire tout ce que nous devons croire et tout ce que nous devons faire pour être en pleine possession de la vérité et du salut.

---

(1) Ernest Renan. « Vie de Jésus ».

## CHAPITRE II

# LA DOCTRINE DU CHRIST

---

### I. CE QUE LE CHRIST NOUS ENSEIGNE SUR DIEU

Jésus n'apporte pas au monde une doctrine toute nouvelle et sans lien avec le passé. Il bâtit sur le fondement déjà posé, sur la révélation divine donnée au peuple juif.

Quand, par suite du péché, l'humanité tout entière se trouva plongée dans les ténèbres de l'idolâtrie et de la corruption, Dieu se choisit un peuple particulier pour perpétuer la connaissance de son nom et devenir l'éducateur des autres nations. Ce fut le peuple d'Israël, issu tout entier d'Abraham, l'homme divinement choisi pour être le père de cette race privilégiée. Dieu s'est *révélé* au peuple élu, c'est-à-dire s'est fait connaître, par le moyen des prophètes et des autres hommes inspirés de son Esprit. Cette révélation, contenue dans les livres sacrés de l'Ancien Testament, est confirmée par tout l'enseignement du Christ, qui cite sans cesse ces livres comme ayant une autorité suprême. Ecoutez ce qu'il dit dans la parabole du mauvais riche : « Du moment qu'ils n'écoutent ni Moïse ni les Prophètes, même si quelqu'un ressuscite d'entre les morts, ils ne seront pas convaincus ». (Lu, ch. 16, v. 31). Ecoutez encore ce qu'il dit aux Juifs incrédules : « Car si vous croyiez Moïse vous me croiriez aussi car c'est de moi qu'il a écrit. Mais si vous ne croyez pas ses écrits comment croirez-vous mes paroles ? » (Jn. ch. 5, v. 46-47).

Jésus *confirme* donc, sans les répéter, les enseignements de l'Ancien Testament sur Dieu. Il part du fait de l'existence du Dieu créateur, personnel et libre, toujours le même, juste et saint, plein de bonté et de miséricorde, gouvernant le monde par sa Providence et prenant un soin particulier de chaque homme individuellement. Mais, sur ce point, tout en confirmant ainsi de sa divine autorité la révélation faite à Israël, le Christ la complète admirablement en nous révélant tout un côté du caractère divin à peine entrevu dans l'Ancien Testament.

Tandis que les prophètes d'Israël nous présentent sur tout Dieu comme le Souverain, le Tout-Puisant, le Maître absolu qu'il faut craindre et redouter. Jésus nous le révèle sous un jour tout nouveau et infiniment plus doux. Il nous fait connaître *le Dieu d'amour*, rempli d'une tendre pitié et d'une infinie miséricorde pour ses créatures, le *Père céleste* qui nous cherche pour nous sauver, comme le berger qui cherche une brebis perdue, qui nous adopte pour *ses enfants* et nous traite comme tels en nous faisant part de tous ses biens, en nous consolant dans toutes nos afflictions, en nous suivant pas à pas dans la vie et en prenant tellement soin de nous qu'un cheveu même de notre tête ne tombe pas sans sa permission (Mt., ch. 10, v. 29 à 31). Ce Dieu plein de tendresse met le comble à sa bonté en nous appelant, à la fin de l'existence terrestre, à partager sa gloire et à goûter avec lui le bonheur du ciel.

Ecoutez ce que nous dit le Sauveur : « Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle » (Jn, ch. 3, v. 16). Quand, s'adressant à ses disciples, il veut leur enseigner à prier, Jésus leur recommande de s'adresser avant tout à Dieu comme à leur Père : « C'est ainsi, dit-il, que vous prierez : « *Notre Père qui es dans les Cieux...* » (Mt, ch. 6, v. 9).

Ce Dieu, qui s'appelle notre Père et dont l'humanité tout entière forme *la famille*, gouverne le monde par sa Providence qui s'exerce indistinctement envers tous. « Il fait lever son soleil sur les méchants et les bons. il fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes ». Il nourrit les oiseaux de l'air, il revêt de gloire l'herbe des champs. A plus forte raison prendra-t-il soin de l'homme qu'il a créé à son image et le traitera-t-il comme son enfant.

Dans l'admirable parabole de l'enfant prodigue le Christ nous montre sous la plus touchante image quelle est la profondeur de l'amour de ce Père céleste envers ses enfants coupables qui reviennent à lui humiliés et repentants. Lisez cette émouvante histoire dans l'Évangile de Luc, au chapitre 15. Aussi, quand l'apôtre Jean veut définir le caractère de Dieu, il dit simplement : « *Dieu est amour* » (1<sup>re</sup> Jn, chap. 4, v. 8).

Ajoutons encore que le Christ nous donne de Dieu une autre idée sublime dans cette grande parole adressée à une femme samaritaine près du puits de Jacob : « *Dieu est esprit* », et « ceux qui l'adorent doivent l'adorer en esprit et en vérité » (Jn, chap. 4, v. 24). Si Dieu est esprit, il est présent partout ; on peut donc l'adorer partout. Il n'habite pas dans les temples bâtis par la main des hommes ; le cœur de l'homme est son vrai temple et la seule vraie adoration, c'est l'adoration *spirituelle* qui s'élève vers le ciel *venant d'une âme droite et sincère*.

Tel est le Dieu de l'Évangile, le Dieu de Jésus-Christ. C'est de ce Père des lumières que « descendent toute grâce excellente et tout don parfait » (Ja., ch. 1, v. 17). Nous pouvons donc nous approcher de lui en toute liberté, avec une pleine assurance « d'obtenir miséricorde et afin de trouver grâce pour être secourus dans nos besoins » (Hé., ch. 4, v. 16).

## II. L'ENSEIGNEMENT DU CHRIST SUR LUI-MEME

Jésus, le saint et le juste, venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité, se présente à nous comme le *Fils de l'homme*, c'est-à-dire comme étant semblable à nous en toutes choses, le péché excepté.

Il naît dans la pauvreté et n'a pas un lieu où reposer sa tête. Il travaille comme ouvrier ; on l'appelle le *charpentier* ; il vit ainsi dans la position la plus humble. Méconnu et dédaigné des uns, haï des autres, il partage toutes nos

infirmités et toutes nos douleurs. Il pleure sur le tombeau de son ami Lazare, il est trahi par un de ses disciples, rejeté par ses concitoyens et livré par eux à une mort ignominieuse et imméritée. Mais, dans toutes les situations les plus difficiles et les plus pénibles, il reste toujours l'homme idéal, c'est-à-dire *l'homme parfait*, tel que Dieu le veut, sans reproche, sans aucune tache ni aucune souillure. « Celui qui m'a envoyé est avec moi, dit-il lui-même ; il ne m'a pas laissé seul parce que *je fais toujours ce qui lui plaît* — Qui de vous me convaincra de péché » (Jn. ch. 8, v. 29 et 46).

Il ne se déclare pas seulement élevé au-dessus de tous les hommes par sa sainteté parfaite, il se donne en outre comme leur *Maître*, leur *Juge* et leur *Sauveur*, comme le *Messie* prédit par des prophètes, venant faire connaître au monde toute la plénitude de l'amour divin.

De plus il s'appelle le *Fils de Dieu*, dans le sens de *fil unique*. Il ne dit pas en parlant de Dieu : *Notre Père*, mais *Mon Père*. Il déclare enseigner les paroles de Dieu et faire les œuvres de Dieu (Jn. ch. 9, v. 4 ; ch. 10, v. 25 ; ch. 8, v. 26 à 28, 38), être descendu du ciel, envoyé du Père (Jn. ch. 8, v. 42). « Celui qui m'a vu, dit-il, a vu le Père ». Il est « la voie, la vérité et la vie ; personne ne va au Père que par lui » (Jn. ch. 14, v. 1-10). Seul il a les paroles de la vie éternelle, seul il peut sauver l'âme, la transformer et lui donner le repos et la paix (Ma. ch. 11, v. 28-30).

Nous ne pouvons citer ici toutes les paroles par lesquelles les Jésus proclame sa divinité. Voici cependant quelques autres de ses déclarations au sujet de sa propre personne. Elles achèvent de mettre en pleine lumière la haute idée que le Christ avait de sa filiation divine.

Il s'applique à lui-même cette parole du prophète Esaïe : « L'esprit du Seigneur est *sur moi*, car l'Eternel m'a *oïné* (c'est-à-dire mis à part) pour porter la bonne nouvelle aux pauvres » (Es. ch. 61, v. 1 ; Lu., ch. 4, v. 18). Il affirme solennellement que « personne n'est monté au ciel hormi *ceui qui est descendu du ciel, le fils de l'homme* qui est au ciel » (Jn. ch. 3, v. 13). « *Je suis descendu du ciel*, dit-il, non pour faire ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé » (Jn. ch. 6, v. 38). « *Je suis la lumière du monde* » (Jn. ch. 8, v. 12). « *Je suis la porte* ; qui entrera par moi sera sauvé » (Jn. ch. 10, v. 9). « Je suis le cep et vous êtes les sarments » (Jn. ch. 15, v. 5). « Je suis le pain vivant descendu du ciel » (Jn. ch. 6, v. 51). « Le Fils de l'homme est

venu chercher et sauver ce qui était perdu » (Lu. ch. 19, v. 10). « Je suis le bon Berger... Je suis venu afin que les brebis aient la vie » (Jn. ch. 10, v. 10). « Personne ne connaît le Père si ce n'est le Fils et celui à qui le Fils veut bien le révéler » (Mt. ch. 11, v. 27).

Après de telles déclarations on ne peut que se joindre de cœur à l'apôtre Pierre, quand il rend à Jésus ce témoignage spontané si décisif : « Tu es le *Christ, le Fils du Dieu vivant* ! » (Mt. ch. 16, v. 16).

Le Christ affirme que sa mort sur la croix est une *expiation*, la seule *expiation* des péchés des hommes. Il fallait, dit-il, qu'il endurât ces souffrances (Lu. ch. 24, v. 26) et portât nos péchés en son corps sur le bois. Il a subi cette mort ignominieuse et donné sa vie pour la rançon de nos âmes : « Je donne ma vie pour mes brebis » (Jn. ch. 10, v. 15).

S'il meurt en s'offrant à Dieu pour nous comme une victime expiatoire, il ne reste pas dans le tombeau. Il avait prédit lui-même sa *résurrection* (Mt. ch. 16, v. 21 ; ch. 17, v. 22). Les apôtres ont été les témoins de ce grand fait : « Il leur apparut vivant et leur en donna plusieurs preuves, se montrant à eux pendant quarante jours et parlant des choses qui concernent le royaume de Dieu » (Ac. ch. 1, v. 3). La résurrection est confirmée par la transformation profonde qu'elle opère chez les disciples : elle fait de ces hommes timides et craintifs des témoins et des messagers intrépides de l'Évangile.

Venu du ciel, Jésus devait y retourner après avoir accompli son œuvre de salut (Jn. ch. 17, v. 5 et 13). C'est ce qui a lieu par l'*ascension* du Sauveur. Il donne à Marie de Magdala ce message : « Va trouver les frères et dis-leur : je monte vers mon Père et votre Père, vers mon Dieu et votre Dieu » (Jn. ch. 20, v. 17). Il reviendra de là dans toute sa gloire pour juger le monde selon la justice : « Quand le Fils de l'homme viendra dans sa gloire, escorté de tous les anges, alors il prendra place sur son trône de sa gloire. Devant lui seront rassemblées toutes les nations » (Mt. ch. 25, v. 31 - Ac. ch. 3, v. 20 à 21 et ch. 17, v. 31).

### III. L'ENSEIGNEMENT DU CHRIST SUR L'HOMME

A la base de toute la doctrine du Christ se trouve le triste fait de la *déchéance de l'homme*, de la chute. Il est clair que tout homme est pécheur, c'est-à-dire révolté contre Dieu, tombé dans le mal comme dans un abîme sans fond.

« C'est du cœur, dit-il, que viennent les mauvais desirs, les meurtres, les adultères, etc. » (Mt ch. 18, v. 19). « Engageance de vipères comment pourriez-vous tenir un bon langage alors que vous êtes mauvais » (Mt ch. 12, v. 34). « Vous avez pour père le diable, dit-il encore, et vous voulez accomplir les œuvres de votre père » (Jn. ch. 8, v. 44). « Si vous ne faites pénitence vous périrez tout de même » (Lc. ch. 13, v. 3 et 5). Ainsi, selon l'énergique expression de l'apôtre Paul, « l'homme est mort par ses fautes et par ses péchés » (Ep. ch. 2, v. 1). C'est un perdu et la mission du Christ est ainsi résumée par lui-même : « Chercher et sauver ce qui était perdu ». (Lu. ch. 19, v. 10). Rappelant et confirmant cet enseignement du Sauveur, Paul déclare que « tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu » (Rm. ch. 3, v. 23).

Ce triste état de déchéance morale, de souffrances et de malheur sans fin est vivement dépeint dans plusieurs paraboles du Christ, notamment dans celles de la brebis perdue et de la drachme et de l'enfant prodigue (Lu., ch. 15).

Comment l'homme, créé pur et droit, fait à l'image de Dieu, a-t-il pu tomber si bas ? L'homme, répond Jésus, a été créé libre, et par conséquent, responsable de sa conduite ; il peut se décider pour ou contre Dieu, accepter sa parole ou la rejeter, mais il subit les conséquences de sa décision. Il s'est donc perdu par un mauvais usage de sa liberté. « Vous ne voulez pas, dit le Christ, venir à moi pour avoir la vie » (Jn. ch. 5, v. 40). La cause de la condamnation, dit-il encore, c'est que « les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la lumière » (Jn. ch. 3, v. 19).

Si, malgré la chute, il reste encore en lui quelques bons désirs et quelques bonnes dispositions, l'homme n'en demeure pas moins esclave du péché, *incapable* de se sauver lui-même. Dans cet état d'impuissance et de misère, il ne peut rien attendre que la condamnation divine. Ecoutez le Christ : « Tout homme qui commet le péché est *esclave* du péché » (Jn. ch. 8, v. 34). « A moins de naître d'en haut nul ne peut voir le royaume de Dieu » (Jn. ch. 3, v. 3 et 5). Ecoutez l'apôtre Paul : « Tous sont pervertis... ; il n'en est pas un qui fasse le bien, non *pas un seul* » (Ro. ch. 3, v. 12).

Ce qu'enseigne ici le Christ, ce que prêchent les apôtres au sujet de la corruption de l'homme et de son impuissance à se sauver lui-même, c'est ce que l'Évangile tout entier proclame pour ainsi dire à chaque page, comme chacun peut s'en rendre compte par une lecture attentive.

#### IV. LE SALUT

Comment l'homme peut-il être sauvé ? Voilà la grande et suprême question à laquelle l'âme humaine demande, sans se lasser, une réponse satisfaisante, car « que sert à l'homme de gagner le monde entier s'il ruine son âme ? ou que pourra donner l'homme en échange de sa propre vie ? » (Mt. ch. 16, v. 26).

Eh bien ! à cette question suprême voici la réponse du Christ : « Dieu a tant aimé le monde qu'il a *donné son Fils unique*, pour que tout homme *qui croit en lui* ne périsse pas, mais qu'il ait *la vie éternelle* » (Jn. ch. 3, v. 16). C'est donc Dieu lui-même qui veut sauver l'humanité. Lui seul en effet peut le faire, car il n'y a et il ne peut y avoir d'autre sauveur que lui, l'homme ayant été impuissant à sortir par lui-même de son état de misère et de corruption. *Dieu offre le salut à tous*, comme Jésus le montre admirablement dans la parabole du grand souper que chacun peut lire dans l'Évangile selon Luc, ch. 14, v. 16-24. L'invitation au festin est générale ; elle s'adresse aux plus misérables, tous sont pressés d'entrer.

Ainsi, pour réparer l'irréparable, Jésus, le Fils de Dieu, a quitté le ciel et s'est abaissé jusqu'à nous. Semblable nous en toutes choses excepté le péché, il s'est fait notre représentant et a accompli à notre place toute la loi divine ; il a pris sur lui la condamnation qui devait tomber sur les pécheurs en se sacrifiant lui-même volontairement pour eux : « Le bon berger, dit-il, donne sa vie pour ses brebis ». Il a porté sur la croix du Calvaire toutes les iniquités et toutes les souillures de l'humanité perdue et, par sa mort rédemptrice, il assure ainsi une *pleine délivrance*, un *plein salut*, à tout pécheur qui l'accepte humblement pour Sauveur : « L'entra une fois pour toutes dans le sanctuaire, nous ayant acquis une rédemption éternelle » (Hé. ch. 9, v. 12).

Citons encore quelques déclarations de l'Évangile : « Il n'y a plus maintenant de *condamnation* pour ceux qui sont dans le Christ-Jésus » (Ro. ch. 8, v. 1). « Dieu a fait du Christ-Jésus notre sagesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption » (1 Co. ch. 1, v. 30). « Et nous avons contemplé et nous attestons, dit Jean, que le Père a envoyé son Fils, le *Sauveur du monde* » (1 Jn. ch. 4, v. 14). « Le Fils de l'homme, dit le Christ lui-même, n'est point venu pour être servi mais pour servir et donner sa vie en rançon pour une multitude » (Mt. ch. 20, v. 28).

Au moment de rendre le dernier soupir, le divin crucifié s'écrie : « *Tout est consommé !* ». Ainsi l'œuvre de salut accomplie par Jésus est *parfaite* ; il n'y a rien à y ajouter comme il n'y a rien à en retrancher. Il faut l'accepter telle quelle, dans toute sa simplicité.

## V. LA GRATUITE DU SALUT

Le grand salut accompli par le Christ est une *pure grâce* de Dieu accordée aux pécheurs. « Si tu savais le don de Dieu », dit Jésus à la femme Samaritaine » (Jn. ch. 4, v. 10).

Il compare le pécheur à un homme *entièrement insolvable* auquel son créancier remet complètement sa dette (Mt. ch. 18, v. 23-34). « Le Verbe s'est fait chair, affirmé à son tour l'apôtre Jean et il a demeuré parmi nous et nous

avons vu sa gloire, gloire qu'il tient de son Père comme Fils unique plein de grâce et de vérité. Oui de sa plénitude nous avons tous reçu et grâce pour grâce. Car la Loi fut donnée par l'intermédiaire de Moïse, la grâce et la vérité nous sont venues par Jésus-Christ » (Jn. ch. 1, v. 14-17). Et Paul ajoute que le croyant est « justifié par la faveur de sa grâce en vertu de la rédemption accomplie dans le Christ-Jésus » (Ro. ch. 3, v. 24). « Car c'est bien par la grâce que vous êtes sauvés, moyennant la foi (Ep. ch. 2, v. 8). C'est ainsi que là « où le péché s'est multiplié la grâce a surabondé ».

Le salut étant un *don* de Dieu ne peut être ni gagné, ni *acheté*, ni *payé* de quelque manière que ce soit. Il ne peut être obtenu ni par des œuvres, ni par des prières, ni par des sacrements, ni par le jeûne, ni par aucune cérémonie religieuse quelconque. C'est ainsi que Jésus peut faire cette déclaration, qui détruit toute idée de mérite : « Quand vous aurez fait ce qui vous est commandé » — et *personne* ne peut tenir ce langage — dites : « *Nous sommes de pauvres serviteurs* ; nous n'avons fait que ce que nous devons » (Lu. ch. 17, v. 10). Pierre ajoute : « Sachez que ce n'est par rien de corruptible, argent ou or que vous avez été affranchis de la vaine conduite héritée de vos pères, mais par un sang précieux, comme d'un agneau sans reproche et sans tache, le Christ » (1 Pi. ch. 18, v. 19). Ainsi, pour conclure avec l'apôtre Paul : « *Le don gratuit de Dieu c'est la vie éternelle dans le Christ-Jésus notre Seigneur* » (Ro. Ch. 6, v. 23).

## VI. L'APPROPRIATION DU SALUT

Le salut s'obtient *uniquement* par *la foi*. c'est-à-dire par une ferme *confiance* en Jésus-Christ : « Qui croit au Fils, dit le Sauveur lui-même, a la vie éternelle » (Jn. ch. 3, v. 36). « *Si tu crois*, tu verras la gloire de Dieu » (Jn. ch. 11, v. 40). Cette foi n'est pas celle de l'intelligence ; c'est celle du cœur qui se confie et qui se donne. Jésus s'est donné pour nous, il faut que nous nous donnions à lui par la foi, c'est-à-dire par une sainte confiance. Cela suppose un acte décisif de la volonté à laquelle Dieu fait appel. « *Veux-tu*

guérir ? dit Jésus au paralytique » (Jn. ch. 5, v. 6) et à Jérusalem : « Que de fois ai-je voulu rassembler tes enfants... et *vous n'avez pas voulu* » (Mt. ch. 23, v. 37).

Quinconque donc se repent sincèrement de toutes ses fautes, et se repose entièrement sur le Christ pour son salut en acceptant l'efficacité de son divin sacrifice, reçoit ainsi un plein pardon et la glorieuse assurance qu'il n'y a plus de condamnation pour lui — « Ayant donc reçu notre justification de la foi, nous sommes en Paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ » (Ro. ch. 5, v. 1). « Que faut-il que je fasse pour être sauvé ? demandait le geôlier de la prison de Philippe ». — « *Crois au Seigneur Jésus, lui répond Paul, et tu seras sauvé* » (Ac. ch. 16, v. 31). « C'est bien par la grâce que vous êtes sauvés, moyennant la foi », dit ailleurs le même apôtre (Eph. ch. 2, v. 18).

Le pécheur n'a aucun *mérite* quelconque. Le salut ne vient pas des œuvres, car nul ne doit pouvoir se glorifier. (Ep. ch. 2, v. 9). Le geôlier demande : « Que faut-il que je fasse ? » Mais l'apôtre lui répond : *Crois*. « *Croire et non pas faire* », voilà la devise de l'Évangile. *La foi est la seule œuvre qu'on puisse et qu'on doive accomplir pour obtenir le salut. La foi est l'œuvre par excellence.* « Que ferons-nous demandaient les Juifs à Jésus, pour travailler aux œuvres de Dieu ? — *L'œuvre de Dieu*, leur répondit-il, *c'est que vous croyiez en celui qu'il a envoyé* » (Jn. ch. 6, v. 28 à 29). *Mais la foi enfantera nécessairement les œuvres.*

La foi véritable ne vas pas sans le changement du cœur, ce renouvellement intérieur que Jésus appelle la *nouvelle naissance*, la *conversion*. La conversion suppose à son tour une véritable repentance, une contrition parfaite, c'est-à-dire un vif sentiment du péché, une profonde horreur du mal et le regret sincère de l'avoir commis, avec la détermination bien arrêtée de l'abandonner. C'est là ce que nous représente l'enfant prodigue quand, rentrant en lui-même, il s'écrie : « Je me lèverai et j'irai vers mon père ». Et il abandonne sa vie de désordre pour revenir à la maison paternelle. C'est ainsi que la foi se montre *par les fruits qu'elle porte*, et ces fruits ce sont les œuvres de justice de sainteté, d'amour et d'obéissance à Dieu sans lesquelles elle n'existe pas en réalité (Ja. ch. 2, v. 17).

## VII. LES BONNES ŒUVRES.

Les bonnes œuvres ne sont donc pas *inutiles*, comme quelques-uns reprochent aux chrétiens évangéliques de l'enseigner. Loin de là. L'Évangile nous montre partout qu'elles ne sont pas seulement nécessaires, mais *indispensables*. Dieu, en effet, les a préparées, *afin que nous les accomplissions* et il nous a *formés pour cela* en Jésus-Christ (Ep. ch. 2, v. 10). Elles sont à la foi ce que le fruit est à l'arbre, et l'arbre se juge d'après les fruits qu'il porte. « Je suis le cep, dit le Sauveur, et vous les sarments. Celui qui demeure en moi porte beaucoup de fruits » (Jn. ch. 15, v. 5). « Celui qui croit en moi fera lui aussi les œuvres que je fais » (Jn. ch. 14, v. 12).

Comme on l'a fait justement remarquer, *les bonnes œuvres sont les filles de la foi*. Elles la suivent, elles l'accompagnent, elles la louent hautement, fières d'avoir une telle mère et de pouvoir s'appuyer sur son bras puissant ; mais *elles ne la précèdent jamais*, et ne sauraient en aucune manière exister en dehors de la foi véritable.

L'âme pardonnée est toute heureuse de se livrer au service de Celui qui l'a rachetée et de lui témoigner ainsi sa reconnaissance et son amour par son zèle, son activité, sa soumission et son obéissance sans réserve. « Vous êtes, dit l'apôtre Pierre en parlant à des chrétiens, une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple acquis *pour que vous annonciez les louanges de Celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière* » (1 Pi. ch. 2, v. 9).

## VIII. DU SAINT-ESPRIT ET DE SON ŒUVRE

Par ses enseignements Jésus nous apprend à considérer Dieu sous trois aspects différents : le *Père* qui nous a créés, le *Fils* qui a accompli l'œuvre de salut, et le *Saint-Esprit* qui nous communique la grâce découlant de la mort du Christ.

Le Saint-Esprit avait été annoncé par les prophètes (Ez. ch. 36, v. 25-27). Jésus avait promis de l'envoyer à ses disciples de la part du Père : « Toutefois, il est avantageux que je m'en aille. Pourtant je vous dis la vérité ; il vaut mieux pour vous que je parte car si je ne pars pas, le Paraclet (le Consolateur, le Saint-Esprit) ne viendra pas à vous, mais si je pars je vous l'enverrai » (Jn. ch. 16, v. 17). « Je ne vous laisserai point orphelins ; je reviendrai à vous » (Jn. ch. 14, v. 18). Cette promesse s'accomplit le jour de la Pentecôte (Ac. ch. 2, v. 1-4).

Le Saint-Esprit ouvre le cœur à l'Évangile, il convainc de péché, il éclaire, il régénère ; il rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu. En d'autres termes, il produit la *repentance*, la *foi*, la *régénération* et la *sanctification* (Jn. ch. 16, v. 8 - ch. 3, v. 5-8). Nous ne pouvons rien faire sans lui, mais nous pouvons le contrister, lui résister et même l'*éteindre* (Ep. ch. 4, v. 30 ; 1 Th. ch. 5, v. 19). C'est alors le péché pour lequel il n'y a plus de pardon (Mt. ch. 12, v. 32).

Il est donné *sans intermédiaire humain* à tous ceux qui le demandent sincèrement, comme cela ressort des déclarations les plus expresses du Sauveur. « Si donc vous, qui êtes mauvais, savez, dit-il, donner de bonnes choses à vos enfants, combien plus le Père du ciel *donnera-t-il l'Esprit Saint à ceux qui l'en prient* ». (Lu. ch. 11, v. 13).

Il demeure dans les croyants ; il les fait marcher dans la vérité et dans l'intelligence de la Parole du Christ. Il est sur la terre *le seul vicaire*, c'est-à-dire le seul remplaçant du Christ, qui, par lui, demeure avec les siens, gouverne et dirige son Église (Jn. ch. 14, v. 17-26 ; ch. 16, v. 13 et 14). « L'Église était en paix, dit Luc... et elle était multipliée par la consolation (ou l'assistance) du Saint-Esprit » (Ac. ch. 9, v. 31).

## IX. L'ÉGLISE

En apportant aux hommes le salut, le Christ les unit entre eux dans une société religieuse à laquelle il donne lui-même le nom d'*Église*, c'est-à-dire d'*assemblée* (Ma. ch. 16, v. 18 et ch. 18, v. 17). Tous ceux qui, s'étant sincère-

ment repentis de leurs péchés, ont accepté par la foi la grâce de Dieu, font partie de cette assemblée sainte, *invisible*, universelle, qui se compose de tous les rachetés du Christ dans le ciel et sur la terre.

L'Eglise *visible* comprend tous ceux qui, sur la terre, font profession de croire en Jésus-Christ et de l'avoir accepté pour Sauveur (Actes ch. 2, v. 41 à 47). Mais Dieu juge les cœurs et connaît seul ceux qui sont siens. L'Eglise *locale* est l'assemblée des chrétiens d'un même lieu. C'est sous cette forme que l'Eglise visible se manifeste d'abord.

Pour qu'une Eglise soit digne de ce nom, il faut de toute nécessité qu'elle soit fidèle à la Parole du Christ et garde « tout ce qu'il a commandé » (Mt ch. 28, v. 20).

Le Christ est le *chef unique* de l'Eglise qu'il gouverne, comme nous l'avons dit par le Saint-Esprit et par sa Parole ; il est la pierre angulaire, le seul fondement qui puisse être posé. Ecoutez-le lui-même : « Vous m'appelez maître et Seigneur et vous dites vrai car je le suis » (Jn. ch. 13, v. 13). — « Pourquoi m'appelez-vous Seigneur, et ne faites-vous pas ce que je vous dis ? » (Lu. ch. 6, v. 46). — « Un seul est votre maître, le Christ » (Matth. ch. 23, v. 8 et 10). Ecoutez à son tour l'apôtre Paul s'adressant aux chrétiens d'Ephèse : « Car la construction que vous êtes a pour fondations les apôtres et prophètes et pour pierre d'angle le Christ-Jésus lui-même. En lui toute construction s'ajuste et grandit en un temple saint dans le Seigneur » (Ep. ch. 2, v. 20-21).

Ainsi l'Eglise est une société spirituelle qui ne dépend que du Christ seul, toujours présent au milieu d'elle par le Saint-Esprit : « Que deux ou trois soient réunis en mon nom, je suis là au milieu d'eux » (Mt. ch. 18, v. 20).

## X. LES SACREMENTS

Pour l'édification de ses disciples et comme signe de ralliement autour de sa personne, le Sauveur a institué dans l'Eglise deux sacrements : le *baptême* et la *sainte cène* ou eucharistie. Ils sont pour les chrétiens des signes visibles de la grâce de Dieu, et, en même temps, un moyen de manifester leur amour pour le Sauveur et leur union en lui.

Le *baptême* (Mt. ch. 28, v. 19) est donné à tous ceux qui deviennent disciples du Christ, et se disposent ainsi par une conversion réelle, à faire partie de son Eglise. L'eau est le symbole — mais un symbole seulement — de la purification intérieure de l'âme par la grâce divine.

Le baptême ne sauve pas (1 Pi. ch. 3, v. 21). C'est un signe de la grâce de Dieu, mais ce signe n'est rien par lui-même sans l'action du Saint-Esprit sur le cœur. (Mt. ch. 3 v. 11).

La sainte cène (Lu. ch. 22, v. 19-20 ; 1 Co. ch. 11, v. 23-29) est le symbole de la communion qui doit exister entre l'âme rachetée et son Sauveur. Elle rappelle la mort du Christ : « Ceci est mon corps qui va être donné pour vous. Faites ceci, dit-il, en mémoire de moi » (Lu. ch. 22, v. 19). Le pain *représente* donc son corps rompu et le vin son sang versé. Il n'y a rien là de matériel. Quand les disciples veulent prendre à la lettre l'expression : « *manger ma chair* » Jésus a bien soin de leur dire : « C'est l'esprit qui vivifie la chair ne sert de rien ; or, les paroles que je vous dis sont *esprit et vie* » (Jn. ch. 6, v. 63).

Ici, comme ailleurs, tout l'enseignement des apôtres est en parfaite harmonie avec celui du Sauveur. L'idée d'un *changement de substance* dans le pain et le vin de l'eucharistie est donc entièrement étrangère à l'Evangile.

Ce sacrement proclame le Christ toujours présent au milieu des siens ; il rappelle aussi son glorieux retour : « Chaque fois en effet que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne ». (1 Co. ch. 11, v. 26).

## XI. LE CULTE

Le *culte divin* que l'Eglise est appelée à célébrer est l'acte par lequel l'homme offre à Dieu, avec le sacrifice de son cœur, son adoration, ses prières et ses actions de grâces.

Il est d'une nature toute *spirituelle* et n'a rien à faire avec les choses sensibles comme le luxe et la pompe des cérémonies. Voyez plutôt comment le Christ s'exprime à ce

sujet : « Les vrais adorateurs adoreront le Père *en esprit et en vérité*, car ce sont là les adorateurs tels que le veut le Père. Dieu est esprit et ceux qui l'adorent doivent l'adorer en esprit et en vérité ». (Jn ch. 4, v. 23 et 24).

Le culte doit être adressé uniquement à Dieu : « C'est le Seigneur ton Dieu que tu adoreras, c'est à lui seul que tu rendras un culte ». (Mt. ch. 4, v. 10).

Ainsi aucun service religieux, sous quelque forme que ce soit, ne peut être célébré en l'honneur d'une créature quelconque. Le Seigneur ne donne point sa gloire à un autre. (Es. ch. 48, v. 11). Toute prière et toute adoration doivent donc être réservées exclusivement pour Dieu, le Père des lumières, de qui seul descendent toute grâce excellente et tout don parfait (Ja. ch. 1, v. 17). Et Jésus fait cette belle promesse : « En vérité, en vérité, je vous le dis, ce que vous demanderez au Père, il vous le donnera en mon nom ». (Jn. ch. 16, v. 23).

## XII. LES MINISTRES DU CULTE

Dès les premiers temps de son ministère Jésus choisit douze de ses disciples appelés *apôtres*, c'est-à-dire envoyés, pour être les témoins de sa vie et de ses enseignements, pour prêcher l'Évangile et fonder l'Église (Ma. ch. 3, v. 14-19 ; Mt. ch. 10, v. 2-7 et Lu. ch. 6, v. 12-16). Plus tard, il choisit encore 70 autres disciples et les envoya annoncer la venue du royaume de Dieu (Lu. ch. 10, v. 1-9).

Après la Pentecôte, l'Église s'organisa sous la direction des apôtres. Pour l'édification, l'instruction et le bon ordre, il était nécessaire qu'il y eût dans son sein des charges diverses, des *ministères* ou *services*. Les hommes appelés à remplir ces ministères furent *élus* par l'assemblée des fidèles (Ac. ch. 1, v. 23 et ch. 6, v. 5) et confirmés par les apôtres (Ac. ch. 6, v. 6).

Mais — il est important de le constater ici — ceux qui, par la confiance de leurs frères, sont appelés à ces différentes charges ne forment nullement un corps à part : il n'y a ni clergé, ni hiérarchie. Tous les fidèles sans exception sont prêtres : « Vous qui croyez, dit l'apôtre Pierre, vous êtes une

race élue un *sacerdoce royal*, une nation sainte, un peuple acquis » (1 Pi. ch. 2 v. 7 et 9). Jésus-Christ, dit Jean, a fait de nous « des prêtres pour Dieu son Père » (Ap. ch. 1, v. 6). Tous peuvent donc également s'approcher de Dieu sans aucun intermédiaire : « C'est par le Christ que nous avons en effet tous deux en un seul *Esprit* accès auprès du Père » (Ep. ch. 2, v. 18).

Cette prêtrise universelle ne laisse naturellement subsister dans l'Eglise aucune caste privilégiée, tous les chrétiens ayant devant Dieu les mêmes droits. Mais cela ne touche en rien aux charges particulières confiées à certains hommes choisis dans ce but par leurs frères. Deux charges surtout sont mises en relief dans l'Évangile : celle d'*Ancien* et celle de *Diacon*.

Les *anciens* appelés indifféremment *anciens*, *pasteurs* ou *évêques* (Ac. ch. 20, v. 17 et 28), sont les ministres du culte ayant pour mission de prêcher l'Évangile, d'exhorter, d'instruire, d'édifier l'assemblée des chrétiens et de maintenir le bon ordre au milieu d'elle.

Le mot *ancien* se dit en grec « *presbyteros* » dont on a fait, en français, le mot *prêtre* et auquel on a donné une signification qu'il ne comporte pas, puisqu'on nous représente le prêtre comme un *intermédiaire* entre Dieu et l'homme, tandis que l'ancien ne connaissait absolument rien d'une telle fonction.

Appelés à leur charge par le libre choix des fidèles, les anciens n'ont *aucune domination* sur leurs frères ; élus naturellement parmi les mieux qualifiés, ils sont, selon l'autre expression, les premiers entre pareils. « Vous savez, dit Jésus, que les Chefs des Nations leur commandent en Maîtres, et que les grands leur font sentir leur pouvoir. Il ne doit pas en être ainsi parmi vous : au contraire, celui qui voudra devenir grand parmi vous se fera votre serviteur » (Mt. ch. 20, v. 25-27). « Pour vous ne vous faites pas appeler Rabbi (Maître) car vous n'avez qu'un Maître et tous vous êtes des frères. N'appellez personne votre « Père » sur la terre, car vous n'en avez qu'un, le Père céleste ». (Mt. ch. 23, v. 8 à 9).

À côté de la charge de pasteur ou d'ancien, il y a la charge de *diacon*. Les *diacres* sont particulièrement appelés à s'occuper du soin des pauvres (Ac. ch. 6, v. 1-6). Cela ne les empêche pas d'être, à l'occasion, comme Etienne l'un d'entre eux, de fidèles et puissants prédicateurs de l'Évangile (Ac. ch. 6, v. 8-10).

### XIII. LE CHRIST SEUL MEDIATEUR

« Livré pour nos fautes et ressuscité pour notre justification » (Rom. ch. 4, v. 25), Jésus est monté au ciel : « Je monte vers mon Père », dit-il après sa résurrection (Jn. ch. 20, v. 17). C'est ce que nous appelons l'*Ascension*.

Le fait même de l'*Ascension* est ainsi raconté par Luc : « Puis il les emmena jusque vers Béthanie et levant les mains il les bénit. Or tandis qu'il les bénissait il se sépara d'eux et fut emporté au ciel » (Lu. ch. 24, v. 50-51).

Rentré ainsi dans la gloire qu'il avait quittée, il intercède pour les siens : « Il est à la droite de Dieu dit Paul, et il intercède pour nous » (Rom. ch. 8, v. 34).

Le Christ étant ainsi le seul « *prêtre éternel* » (Hé. ch. 5, v. 6), son sacerdoce abolit tous les autres (Hé. ch. 7, v. 20-28).

Il demeure donc à jamais l'*unique* intermédiaire entre l'homme et Dieu. Il ne repousse aucun de ceux qui vont à lui. « Personne, dit-il ne vient au Père que par moi » (Jn. ch. 14 v. 6). « Venez à moi, vous qui peinez et ployez sous le fardeau, et je vous soulagerai » (Mt. ch. 11, v. 28). « Je ne jetterai pas dehors celui qui vient à moi » (Jn. ch. 6, v. 37). « Tout ce que vous demanderez en mon nom je le ferai » (Jn. ch. 14, v. 13).

« Ce jour-là, vous demanderez *en mon nom* » (Jn. ch. 16, v. 26), disait-il encore à ses disciples la veille de sa mort. Demander en son nom, voilà ce que Jésus envisage comme le dernier terme de la connaissance chrétienne et comme le secret de la joie parfaite des croyants. L'apôtre Paul ajoute expressément : « Car Dieu est unique, unique aussi le médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ-Jésus homme lui-même » (1 Ti. ch. 2, v. 5). Et l'apôtre Pierre fait cette déclaration solennelle : « Il n'y a pas sous le ciel d'autre nom donné aux hommes par lequel il nous faille être sauvés ». (Ac. ch. 4, v. 12).

## XIV. APRES LA MORT

Le Christ ne nous laisse pas dans l'ignorance sur l'état de l'homme après la mort. Il nous déclare qu'il y a un *ciel* et un *enfer*, c'est-à-dire un séjour de bonheur éternel pour les rachetés du Christ et un lieu de condamnation éternelle pour ceux qui ont repoussé le salut de Dieu. Jésus adressa aux premiers cette invitation : « Venez, vous qui êtes bénis de mon Père. Recevez en héritage le Royaume qui vous a été préparé depuis la fondation du monde ». Il place les autres sous cette terrible menace : « Allez loin de moi, vous maudits, dans le feu éternel qui a été préparé pour le diable et ses anges ». (Mt. ch. 25, v. 34 et 41).

Après la mort le corps retourne dans la terre, d'où il a été tiré, mais l'âme retourne à Dieu pour subir le jugement : « Après la mort suit le jugement » (Héb. ch. 9, v. 27).

Ceux qui meurent dans la foi et dans l'amour du Seigneur entrent *immédiatement* dans un état de bonheur parfait (Ap. ch. 14, v. 13). Jésus dit au brigand repentant crucifié à côté de lui : « *Aujourd'hui* tu seras avec moi dans le Paradis ».

Ceux qui meurent sans repentance tombent sans délai dans les tourments de la damnation, comme le montre d'une manière si claire la parabole du mauvais riche (Lu. ch. 16, v. 22-23), et d'autres déclarations de Jean-Baptiste, dont Jésus a dit : c'est un prophète et plus qu'un prophète : « Qui croit au Fils a la vie éternelle ; celui qui refuse de croire au Fils ne verra point la vie, mais la colère de Dieu *pèse sur lui* » (Jn. ch. 3, v. 36).

Jésus doit revenir du ciel de la même manière qu'il y est monté (Ac. ch. 1, v. 11). Il reviendra dans toute sa gloire : « Toutes les races de la terre se frapperont la poitrine et l'on verra le Fils de l'homme venir sur les nuées du ciel avec puissance et grande gloire » (Mt. ch. 24, v. 30). « Le Christ, qui s'est offert une seule fois pour porter les péchés de plusieurs (déclare l'Épître aux Hébreux) apparaîtra une seconde fois sans péché à ceux qui l'attendent pour le salut » (Héb. ch. 9, v. 28). Voir aussi l'Épître aux Philippiens, ch. 3, v. 11.

Alors aura lieu la résurrection : « L'heure vient, dit-il, où tous ceux qui gisent dans la tombe en sortiront à l'appel de sa voix » (Jn. ch. 5, v. 28). « La volonté de mon Père est que quiconque voit le Fils et croit en lui ait la vie éternelle, *et que je le ressuscite au dernier jour* » (Jn. ch. 6, v. 40). Voir aussi : 1 Co. ch. 15, v. 20-28. Les uns ressusciteront donc pour le bonheur éternel et les autres pour la condamnation (Da. ch. 12, v. 2).

Après la résurrection aura lieu le jugement dernier : « Toutes les nations seront assemblées devant le Fils de l'homme et il séparera les uns d'avec les autres, comme un berger sépare les brebis d'avec les boucs » (Mt. ch. 25, v. 31-30).

Alors l'œuvre de salut sera pleinement consommée et, comme le dit l'apôtre, « Dieu sera tout en tous » pour les bienheureux.

## XV. RESUME DE LA FOI CHRETIENNE

Nous venons de voir dans ses grandes lignes — à part peut-être deux ou trois points très secondaires — ce que contient l'enseignement du Christ ; nous avons exposé pour ainsi dire le sommaire de l'Évangile.

S'il nous fallait maintenant, après ce rapide tableau, condenser, dans une courte profession de foi chrétienne, toute la doctrine du Sauveur du monde, nous proposerions la formule suivante. Elle n'a pas la prétention de tout énumérer ni d'être parfaite, mais elle nous paraît ne laisser de côté rien d'essentiel :

« Nous croyons que toute l'Écriture de l'Ancien et du Nouveau Testament (1) est inspirée de Dieu et constitue ainsi l'unique et infaillible règle de la foi et de la vie.

« Nous adorons un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, créateur des cieux et de la terre.

---

(1) Nous rejetons comme étrangers à l'Écriture, les livres connus sous le nom d' « Apocryphes ». (Voir explication de ce mot à la page 42).

« *Le Père* dans son infinie et éternelle miséricorde, lorsque nous étions entièrement perdus par suite de la désobéissance d'Adam et justement condamnés à cause de nos péchés, a tellement aimé le monde qu'il a donné son Fils unique.

« *Le Fils*, la parole, « qui était au commencement avec Dieu » et qui était véritablement « Dieu au-dessus de toutes choses, béni éternellement », est devenu véritablement homme, « Dieu manifesté en chair ». Jésus-Christ est le seul médiateur entre Dieu et les hommes. Il nous a parfaitement rachetés de la condamnation éternelle par son sacrifice expiatoire, s'étant « offert lui-même à Dieu pour nous comme une oblation, une victime d'agréable odeur ».

« Livré pour nos offenses, il est ressuscité pour notre justification ». Il est monté au ciel et s'est assis à la droite de Dieu, où il intercède pour nous.

*Le Saint-Esprit*, que le Fils a envoyé de la part du Père, régénère les rachetés « élus selon la prescience de Dieu », il habite en eux, il les fait marcher dans l'intelligence de sa parole et dans la sanctification sans laquelle nul ne verra le Seigneur. Il est accordé à tous ceux qui le demandent. C'est par lui que Jésus-Christ dirige et gouverne l'Eglise, qui est son épouse.

« Jésus-Christ appelle tout homme à la repentance, sauvant pleinement, gratuitement, et sans aucun mérite qui leur soit propre, tous ceux qui croient en son nom et qui s'approchent de Dieu par lui.

« Nous attendons des cieux le Seigneur Jésus, qui doit revenir et nous introduire dans la gloire. Il ressuscitera les morts, jugera le monde avec justice et rendra à chacun selon ses œuvres.

« Nous tendons une main fraternelle à tous ceux qui, en quelque lieu et sous quelque dénomination que ce soit, aiment le Seigneur Jésus et l'invoquent en sincérité, et nous les considérons comme membres de l'Eglise universelle ».

Il est un monument antique de la foi chrétienne qui la résume de manière encore plus concise et dans toute sa simplicité primitive : c'est le *Symbole des apôtres*, qui, sans remonter aux apôtres eux-mêmes, est pourtant de la plus haute antiquité, et, sauf deux articles ajoutés plus tard,

résume la foi chrétienne avant la fin du 4<sup>e</sup> siècle (1). Par sa brièveté et par les vérités qu'il proclame, on voit clairement, qu'à cette époque bien des doctrines qui ont paru dans le cours des temps étaient encore complètement inconnues. Aussi pouvons-nous redire avec toute l'Eglise chrétienne des premiers siècles :

*« Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre,*

*« Et en Jésus-Christ, son Fils unique, notre Seigneur, qui a été conçu du Saint-Esprit et qui est né de la vierge Marie ; il a souffert sous Ponce-Pilate ; il a été crucifié ; il est mort ; il a été enseveli ; il est descendu aux enfers ; le troisième jour, il est ressuscité des morts ; il est monté au ciel ; il s'est assis à la droite de Dieu, le Père tout-puissant ; de là il viendra pour juger les vivants et les morts.*

*« Je crois au Saint-Esprit.*

*« Je crois la Sainte Eglise universelle, la communion des saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair et la vie éternelle ».*

---

\* (1) Ces deux articles sont la « Descente du Christ aux enfers » et la « Communion des saints ». Ils ont été ajoutés au Symbole dans le courant du 5<sup>e</sup> et du 6<sup>e</sup> siècle.

## CHAPITRE III

# QU'EST DEVENUE LA DOCTRINE DU CHRIST ?

---

Nous avons considéré les divins enseignements du Christ pris à leur source même, c'est-à-dire tels que l'Évangile nous les présente. Nous sommes donc absolument sûrs d'avoir contemplé la religion chrétienne *dans toute sa pureté primitive*. Cette pureté s'est-elle conservée ? Et le catholicisme romain, qui se proclame si haut le seul héritier des apôtres, *est-il vraiment la religion du Christ ?* Voilà la question qui s'impose d'elle-même à notre attention.

Or il en a été, hélas ! de la sainte et précieuse Parole du Sauveur comme de la source fraîche et limpide qui jaillit du rocher, dans un nid de verdure, au pied de la colline. Elle forme un courant qui serpente dans la vallée, arrosant sur son parcours prés et jardins ; mais bientôt ce courant si pur est troublé, souillé, chargé de miasmes malsains, soit par les animaux qui s'y abreuvent, soit par les égouts des rues qui s'y déversent, soit enfin par les lavoirs qu'on y installe ou les impuretés diverses qu'on y jette. Adieu la belle limpidité première qui faisait tant plaisir à voir ! Qui pourrait croire que cette eau noire, boueuse, aux émanations fétides est celle-là même qui sortait de la source avec toute la transparence du cristal ?

Nous avons là toute l'histoire de la doctrine du Christ. Puisée à sa source même, c'est-à-dire dans l'Évangile, comme elle rafraîchit l'âme ! Malheureusement dans le cours des âges elle a été profondément altérée, défigurée et corrompue par tout ce que les hommes dans leur aveugle folie se

sont permis d'y ajouter ou d'y changer. Aussi aujourd'hui quand elle nous apparaît sous la forme catholique romaine comment n'être pas frappé, pour peu qu'on veuille bien ouvrir les yeux, de voir une foule de croyances, de dévotions et de pratiques religieuses enseignées partout par l'Eglise qui se proclame la seule Eglise du Christ, tandis que toutes ces choses sont inconnues de l'Evangile et condamnées par le divin fondateur de la religion.

Ne devait-on pas s'attendre, par exemple, à trouver dans l'Evangile la *papauté*, la *confession* auriculaire, la *messe*, le *purgatoire*, le *culte de la Vierge*, des *saints* et des *reliques* sans parler de coutumes et de pratiques comme l'*eucharistie*, le *signe de la croix*, les *processions*, les *vêtements sacerdotaux*, etc. ? Or quelle déception, quand, examinant la Parole du Christ, on s'aperçoit qu'elle ne dit rien de tout cela ! Et l'on va de surprise en surprise, quand, l'historien à la main, on assiste de siècle en siècle à la naissance de ces dogmes, de ces traditions, de ces cérémonies, en un mot de toutes ces *nouveautés* que l'Eglise romaine a ajoutées ainsi peu à peu au christianisme primitif et dont elle a fait autant d'articles de foi. Elle prétend qu'il n'y a là qu'un *développement* des principes chrétiens ; mais ce prétendu développement n'est qu'une *déformation* complète de tout l'enseignement du Christ.

C'est par une déviation lente et progressive de vérité que cette Eglise en est arrivée à ce triste résultat. Elle arrive parfois que, par un faux aiguillage, un train de chemin de fer va s'écraser contre quelque obstacle ou se précipiter dans l'abîme. Au moment où le train change de voie la déviation de la ligne à suivre est imperceptible ; mais une mauvaise direction est prise ; à chaque instant il s'éloigne du bon chemin, bientôt il en est à une grande distance, cette déviation, insensible au premier abord, amène finalement une terrible catastrophe. C'est l'image de ce qui s'est produit dans l'Eglise romaine.

Chez elle cette déviation des préceptes du Christ et des apôtres commence de bonne heure. Elle apparaît clairement dès le III<sup>e</sup> siècle. Elle se montre d'abord dans la tendance à distinguer parmi les *anciens* ou *pasteurs* de l'Eglise locale un ancien que son âge et ses services mettaient particulièrement en vue et appelaient naturellement à la présidence du conseil, sans qu'il possédât pour cela aucun titre particulier, aucune autorité spéciale, et bien qu'il restât toujours l'*égal* de tous ses collègues.

C'est à cet ancien uniquement qu'est réservé dans la suite le titre d'*évêque* ; c'est lui qui finit par accaparer tous les pouvoirs. Comme conséquence on voit se former peu à peu dans l'Eglise une caste sacerdotale, un clergé particulier, en opposition avec le sacerdoce universel établi par Jésus-Christ et pratiqué dans les premiers jours du christianisme.

A mesure qu'apparaît le clergé dominateur, on voit naître et grandir la *hiérarchie*. Bientôt il n'y aura plus qu'un seul évêque dans chaque *Eglise* ; puis l'évêque de toute la région. Ceux des grandes villes établissent leur autorité sur ceux des petites ; les évêques de Rome en particulier se distinguent par une ambition sans frein ; aussi profitent-ils habilement de l'importance que leur donne leur situation dans la capitale du monde pour s'élever progressivement et devenir en Occident, après des luttes prolongées, les chefs et les maîtres absolus de toute l'Eglise.

Le clergé, par ses fonctions et par le pouvoir qu'il s'attribue, acquiert ainsi une influence qui ne peut et ne doit appartenir qu'au Christ seul. L'autorité du prêtre remplace l'autorité de la Parole du Sauveur. A mesure que la hiérarchie sacerdotale grandit en puissance, cette Parole divine est laissée sous le boisseau.

Les ténèbres sont un terrain propice au développement de l'erreur. Aussi, après avoir faussé l'enseignement du Christ en ce qui concerne les ministres du culte, l'Eglise s'éloigne encore plus tristement de la vérité quand il s'agit de la *doctrine* même du christianisme.

Elevée sur le pavois par l'empereur Constantin, comblée par lui d'honneurs et de richesses, elle perd la foi des premiers jours et devient tout à fait mondaine. Au lieu d'une vraie conversion exigée jusque-là de tous ceux qui voulaient entrer dans son sein, elle ne demande plus qu'une simple *adhésion extérieure* au christianisme, c'est-à-dire une pure formalité.

Aussi les païens, attirés par les faveurs accordées aux chrétiens, entrent-ils en masse dans l'Eglise et, comme ils ont gardé la plupart de leurs croyances et de leurs coutumes, ils les font entrer avec eux. L'invasion des peuples barbares dans l'empire romain en décadence fortifie le pouvoir du clergé et contribue encore à une plus grande corruption de la doctrine du Christ.

Ainsi commence pour l'Eglise cette sombre période d'ignorance, de superstitions et de dépravation morale qu'on s'appelle le Moyen-Age, période qui s'est continuée jusqu'aux jours où la Réforme religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle ramena en lumière l'Evangile oublié depuis si longtemps. « Il n'y eut, dit Bellarmin, aucune époque plus malheureuse que celle-ci, car les princes de la terre et les papes eux-mêmes étaient plongés dans l'incrédulité. » Baronius, autre cardinal, disait en parlant du dixième siècle : « On peut appeler ce siècle de *fer*, à cause de la dureté des cœurs, le siècle de *plomb*, à cause de sa méchanceté toujours croissante, et le siècle des *ténèbres*, à cause de l'ignorance profonde des docteurs. On voyait l'abomination de la désolation dans le temple.. Quelle honte de voir des femmes impudiques régner dans la capitale du monde, de poser des sièges épiscopaux et placer leurs infâmes complices dans la chaire de saint Pierre ! Le Christ dormait dans la nacelle et il n'y avait personne qui l'éveillât ! » (1). Or, ne l'oublions pas, ce sont des cardinaux qui parlent ainsi.

Si depuis lors l'Eglise romaine s'est améliorée au point de vue moral, elle n'a hélas ! rien répudié de ses fausses doctrines ; elle n'a fait au contraire qu'en augmenter le nombre jusqu'à notre époque. A l'heure actuelle elle se présente devant nous pliant sous le faix écrasant des nouveautés ajoutées par elle au christianisme, nouveautés qui ont souillé, corrompu et tristement défiguré les purs enseignements du Sauveur du monde.

D'une manière rapide nous allons suivre maintenant à travers les siècles ce grand courant, dont le point de départ a été la Parole du Christ. Prenant en main le double flambeau de l'Evangile et de l'histoire, nous allons voir comment il a perdu sa pureté première. Nous indiquerons, à mesure de leur apparition, les doctrines et les traditions humaines qui, selon la déclaration même du Christ, « anéantissent les commandements de Dieu ». Nous verrons ainsi tout ce qu'il faut absolument rejeter pour rester digne du nom de chrétien et pour demeurer inébranlablement fidèle à l'enseignement du divin chef de l'Eglise.

---

(1) Cité par S. Descombaz. « Histoire de l'Eglise Chrétienne », p. 123.

## CHAPITRE IV

# CE QUE L'EVANGILE N'ENSEIGNE PAS

---

En traçant ici un rapide tableau des doctrines étrangères à l'enseignement du Christ et condamnées par la lettre comme par l'esprit de l'Évangile, nous suivrons autant que possible l'ordre chronologique, notant ainsi les déviations et les erreurs au fur et à mesure de leur apparition dans l'espace de quinze ou seize cents ans. Placé à ce point de vue, nous n'aurons donc point à tenir compte de l'importance plus ou moins grande des pratiques et des dévotions nouvelles qui, comme autant de plantes parasites, ont essayé de s'attacher au tronc vigoureux du grand arbre de l'Évangile. Nous n'aurons pas davantage à nous occuper de l'influence plus ou moins fâcheuse qu'elles ont pu exercer sur les destinées de la religion chrétienne. Cela nous entraînerait dans de trop longs développements.

### I. LES PRIERES POUR LES MORTS

Ni l'Ancien ni le Nouveau Testament ne parlent de *prier* pour les morts. On ne trouve aucun passage pouvant faire naître l'idée d'intercéder pour ceux qui ne sont plus. Nous sommes invités à prier pour *tous* les hommes : pour les rois, pour les princes, pour les magistrats, pour nos amis comme pour nous, nos adversaires et nos ennemis.

mais jamais pour les morts. Bien plus nous trouvons dans l'Évangile des déclarations comme celles-ci énonçant expressément cette doctrine : « Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur ; dès maintenant — oui d'ores et déjà — qu'ils se reposent de leurs fatigues, car leurs anges les accompagnent (Ap. ch. 14, v. 13) ».

Si les chrétiens qui quittent ce monde sont *beaux*, s'ils se reposent, comment serait-il possible de le faire pour eux ? « Il y a beaucoup de demeures dans la maison du Père, dit Jésus lui-même, sinon je vous l'aurais préparées, je vais vous préparer une place... Je reviendrai vous prendre avec moi afin que là où je suis vous soyez aussi » (Jean ch. 14 v. 2 et 3). Si le fidèle qui quitte ce monde a une place assurée dans le ciel, que manque-t-il de bonheur, et que pourrait-on demander pour lui ? C'est la déclaration de Paul, quand nous quittons ce corps, nous allons « *jouir de la présence du Seigneur* » (2 Cor. v. 8). N'est-ce pas la félicité parfaite ? Est-il possible de démontrer d'une manière plus éclatante l'inutilité et l'impossibilité de la prière pour les morts ? C'est donc dans toute la force du terme, une *nouveauté* contraire à tout par tout l'enseignement de l'Évangile.

Cela est tellement vrai que, pour essayer de légitimer cette pratique, l'Église romaine a dû avoir recours à des livres *apocryphes*. Elle a été heureuse de découvrir l'un d'eux, dans le 1<sup>er</sup> livre des *Maccabées*, un passage en apparence, semblerait lui donner raison ; mais trompée par le parti-pris, elle n'a pas vu qu'elle bâtissait sur le sable. Les livres apocryphes en effet ne méritent aucune confiance. Ils sont remplis d'erreurs, de contradictions, de vaines légendes. Les Juifs ne les ont jamais admis dans leur recueil sacré des saintes Écritures. L'Église des quatre premiers siècles les distinguait soigneusement des livres inspirés, déclarant par la bouche de saint Jérôme qu'ils ne recevaient « pour l'édification du peuple et non pour prouver et autoriser aucun article de foi (1) ».

Loin d'avoir sa source dans l'enseignement du Christ, l'idée de prier pour les morts est d'origine entièrement païenne.

(1) Préface aux livres de Salomon.

En entrant dans l'Eglise chrétienne, les philosophes païens y apportèrent bien des rêveries sur la vie future. Des hérétiques de grande réputation ne manquèrent d'émettre aussi leurs conjectures sur la situation des âmes après la mort.,

Les idées païennes exercèrent une grande influence. Beaucoup de Pères de l'Eglise s'en inspirèrent en les modifiant à leur gré. Ainsi quelques-uns pensaient que les âmes sont retenues dans les lieux cachés jusqu'à la résurrection, d'autres, qu'elles devaient toutes sans exception, même la Vierge, être purifiées par le feu au jour du jugement, d'autres enfin, que les plus fidèles ressusciteront à la venue même du Christ et les plus coupables beaucoup plus tard. C'est de toutes ces suppositions plus ou moins erronées que sont nées les prières pour les morts. On tira naturellement les conséquences des idées en cours en demandant à Dieu soit de donner aux âmes la paix et le rafraîchissement dans le lieu où elles étaient retenues, soit de leur épargner le plus possible le feu purificateur du jugement, soit encore de les faire avoir part à la première résurrection.

En tout cela il ne s'agit nullement du purgatoire, alors était encore entièrement inconnu et, comme nous verrons, ne fut inventé que beaucoup plus tard. Comme on peut le constater, les prières pour les morts appartiennent donc à un ordre d'idées tout différent ; dans leur principe elles n'ont rien qui les rattache à ce prétendu lieu de purification. et, comme nous venons de le voir, elles n'ont d'ailleurs aucune base chrétienne.

Il faut descendre jusqu'au 3<sup>e</sup> siècle pour trouver les premières traces de cette coutume au sein de l'Eglise. Tertullien est à notre connaissance le premier qui la mentionne. C'est seulement dans le cours des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> siècles qu'elle commence insensiblement à se généraliser.

## II. LA VIE MONASTIQUE

La vie monastique est une autre nouveauté, d'un peu plus récente que la précédente, mais tout opposée à l'esprit de l'Évangile.

Le premier qui se voua à la vie solitaire fut un chrétien nommé Paul de Thèbes. C'était vers l'an 270. Quelques années plus tard, vers 258, le célèbre saint Antoine se retira dans une grotte des déserts de l'Égypte après s'être dépouillé de tout ce qu'il possédait. Il attira à lui un grand nombre de jeunes ascètes, gagnés par son exemple. À la mort de saint Antoine ses disciples fondèrent des couvents dans la haute Égypte. C'est donc au milieu du 4<sup>e</sup> siècle que la vie monastique prit naissance. C'est à saint Basile le Grand qu'est attribuée le triple vœu de pauvreté, de chasteté et de continence, qui par la suite fut imposé aux moines. À partir du 5<sup>e</sup> siècle les couvents se multiplièrent un peu partout.

L'Évangile ne saurait en rien légitimer une telle institution.

Le Christ ne condamne-t-il pas le monachisme, quand il dit à Dieu : « *Je ne prie pas de les retirer du monde, mais de les garder du Mauvais* » (Jn ch. 17 v. 15), ou quand il enseigne ainsi ses disciples : « *On n'allume point une lampe pour la mettre sous le boisseau mais sur un candélabre, où elle brille pour tous ceux qui sont dans la maison. Ainsi votre lumière doit-elle briller aux yeux des hommes, pour que, voyant vos bonnes œuvres, ils en rendent gloire à votre Père qui est dans les cieux* » (Mt. ch. 5 v. 14-16). De même qu'il a été envoyé dans le monde, le Christ a aussi ses disciples dans le monde (Jn. 20, ch. 21, v. 22) afin de prêcher à tous, par leur parole et leur exemple, la bonne nouvelle du salut.

Le travail est la loi de l'Évangile. Or le moine, par la réalité de mendicité et Paul déclare que « si quelqu'un veut pas travailler, il ne doit pas non plus manger » (1<sup>re</sup> Cor. ch. 3, v. 8-12).

Le monachisme découle du paganisme, qui avait aussi ses moines et ses ermites. Sans parler de l'Inde et de l'Extrême Orient, il y avait chez les Juifs et dans la

romaine des sectes à tendance monastique, comme les pythagoriciens et les Esséniens. C'est de là, et non l'Évangile, qu'est venue l'idée des institutions dont les moines de Thèbes et saint Antoine furent les promoteurs. Il manqua à ces institutions 250 ans au moins pour être apostoliques, mais ce qui leur manque surtout, c'est l'esprit de l'Évangile ! C'est ce qui fait leur suprême condamnation, car, Jésus, « toute plante que mon Père céleste n'a point plantée sera déracinée » (Mat. ch. 15, v. 13).

### III. LE CULTE DES SAINTS

Nous nous éloignons toujours plus des origines du christianisme. Pour trouver l'origine du culte des saints il faut descendre jusqu'au 5<sup>e</sup> siècle.

Les chrétiens de la primitive Église n'ont rendu aux saints décédés aucun culte religieux quelconque. — Ce culte de saints était donné d'ailleurs à tout disciple du Christ vivant sur la terre (Ac. ch. 9, v. 32 ; 2 Co. ch. 1, v. 11, 13 v. 12, etc.). — Pour honorer les martyrs morts pour la foi on inscrivait leurs noms sur les registres de l'Église locale, on rappelait leur souvenir lors de la célébration de la cène, et, à certains jours de l'année on s'assemblait devant leurs tombeaux pour entendre l'éloge de leurs vertus et pour rappeler leurs principales recommandations. On faisait alors des oblations c'est-à-dire des dons en leur honneur. Mais on ne les priait nullement. Quand l'Évangile parle de se recommander aux prières des saints, il s'agit toujours des chrétiens vivant sur la terre et composant l'Église militante (Ac. ch. 20 v. 32 ; Ro. ch. 1 v. 15, v. 30).

Après la prétendue conversion de l'empereur Constantin, l'Église, comblée de richesses et d'honneurs, se montra malheureusement beaucoup trop accommodante. Des païens n'ayant qu'un simple vernis de christianisme furent admis en masse dans son sein. Ils apportèrent avec eux leurs dieux et leurs superstitions. Les martyrs décédés reçurent plus grands honneurs ; leurs fêtes furent célébrées avec une pompe et leurs reliques devinrent l'objet d'un ho-

commerce. On commença peu à peu à les invoquer intercesseurs auprès de Dieu et comme pouvant accorder aux hommes des faveurs. Pour la foule, encore si peu christianisée, *ils remplacèrent ainsi les faux dieux du paganisme*. Cela est tellement vrai que leurs sanctuaires se conservèrent souvent sur l'emplacement même des temples consacrés auparavant au culte des idoles. Rien n'était changé que le nom.

C'est dans le cours du 5<sup>e</sup> siècle que le culte de la Vierge se développa. Dans les siècles suivants il fut improuvé par plusieurs évêques et combattu par d'autres. Au 7<sup>e</sup> siècle le pape Boniface IV obtint de l'empereur Phocas que le Panthéon des païens, à Rome, jadis consacré à tous les dieux, fut désormais consacré à la Vierge et à *tous les saints*. La porte était ainsi ouverte à cette nouvelle et pernicieuse doctrine. Depuis lors ce culte ne fit que se développer et même temps que les saints eux-mêmes — ou du moins des créés tels par les souverains pontifes — ne firent que multiplier à l'infini.

Le culte des saints est contraire à la raison et à la logique.

Une créature quelconque est un être fini et ne peut conséquemment se trouver en plus d'un lieu à la fois. Comment donc cette créature entendrait-elle les supplications adressées de tous les points du monde ? C'est impossible. Et si l'on nous dit que Dieu lui fait connaître les prières mandes qui lui sont faites on nous force alors à répondre avec le proverbe bien connu, qu'il vaut mieux s'adresser au bon Dieu qu'à ses saints.

Ce culte n'est pas moins contraire aux enseignements de l'Évangile. On ne trouve pas dans toute la Bible un seul exemple d'une âme pieuse invoquant les trépassés. Plus les saintes Écritures nous montrent clairement que Dieu a aucune communication entre les vivants et les morts.

Nous lisons au livre du Deutéronome : « Qu'on ne consulte chez toi personne qui... consulte ceux qui évoquent les esprits... », personne qui *interroge les morts*, car qui fait ces choses est en abomination à l'Éternel » (De. v. 10-12). Voici comment s'exprime à son tour le prophète Esaïe : « Si l'on vous dit : « Consultez les revenants et les esprits » devins qui chuchotent et marmonnent. Bien sûr un homme ne doit consulter ses dieux et pour les vivants consulter les morts pour recevoir une révélation et un témoignage »

Paul et Barnabas refusent le culte que les habitants de Lystré voulaient leur offrir (Ac. ch. 14, v. 14-15), comme Pierre refuse celui que le centenier Corneille s'appretait à lui rendre (Ac. ch. 10 v. 25-26). L'ange dit à l'apôtre Jean qui se prosternait devant lui : « Non, attention, je suis serviteur comme toi et comme tes frères qui possèdent le témoignage de Jésus. C'est Dieu que tu dois adorer » (Ac. ch. 19, v. 10 ; ch. 22, v. 8-9).

Le Christ d'ailleurs nous déclare qu'il est le chemin, la vérité et la vie et que *personne ne va à Dieu que par Lui* (Jn. ch. 14, v. 6). « Venez à moi », s'écrie-t-il (Mt. ch. 11, v. 28-30). « *Tout ce que vous demanderez au Père, il vous le donnera en mon nom* » (Jn. ch. 16, v. 23). « C'est à Lui, Seigneur ton Dieu que tu adoreras, c'est à Lui seul que tu rendras un culte » (Mt. ch. 4, v. 10). Ainsi, il n'y a aucune exception quelconque : le culte sous toutes ses formes n'appartient qu'à *Dieu seul*.

L'Eglise romaine fait une distinction importante entre le culte de *latrerie* et celui de *dulie* : elle consacre le premier exclusivement à Dieu et réserve le second pour les saints, les reliques, etc. Jésus, comme on le voit, condamne expressément une telle doctrine. Ainsi que l'indiquent les termes mêmes de la parole que nous venons de citer, il enseigne que le *culte* à tous ses degrés, — c'est-à-dire le culte exclusivement par les mots *adorer (latrerie) ou servir (dulie)* — n'est dû qu'à être adressé *uniquement* à Dieu.

Paul nous dit : « Car Dieu est unique, unique aussi le médiateur entre Dieu et les hommes le Christ Jésus » (1 Co. ch. 2, v. 5). Jean déclare à son tour : « Si quelqu'un a péché, nous avons un *avocat* auprès du Père, Jésus-Christ le juste » (1 Jn. ch. 2, v. 1).

Loin d'enseigner le culte des saints, loin de laisser supposer qu'il peut y avoir là au moins une chose permise, l'Evangile le condamne donc de la manière la plus expresse et la plus absolue, et, devant cette condamnation, aucune tradition, si vieille soit-elle, aucun raisonnement, si puissant qu'on le suppose, ne saurait rester debout. Quand l'Evangile a parlé, — et non pas Rome ou le pape, — la cause est entendue et le jugement irréfutable.

## IV. LE CULTES DE LA VIERGE

Le culte de la Vierge ne fait qu'un avec le culte des saints. Il ne s'en distingue que par la place plus considérable qu'il occupe dans la dévotion catholique. La condamnation absolue que la parole du Christ fait tomber sur le premier frappe donc en même temps le second.

Il n'y a en effet aucune exception pour Marie ; elle ne lui attribue aucun autre privilège que celui d'être la mère du Sauveur ; mais ce privilège même ne confère aucun pouvoir permanent, aucun rôle spécial au-dessus du Christ lui-même : « Une femme élevant la voix au milieu de la foule, dit : « Heureuses les entrailles qui ont porté et les seins que tu as sucés ! Mais Jésus dit : *Malheur plutôt ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui ne la font pas !* » (Lu. ch. 11, v. 27-28). — Jamais, sous aucune forme, le Christ ni les apôtres ne reconnaissent à Marie part quelconque dans l'œuvre du salut. L'Évangile donne complètement tous les titres pompeux que lui donnent les litanies. Tandis que celle-ci la désignent comme « *la porte de la divine grâce* », comme « *la porte du ciel* », l'apôtre Paul nous déclare solennellement : « *Il n'y a pas sous le ciel d'autre nom donné aux hommes par lequel ils puissent être sauvés* » (Ac. ch. 4, v. 12). Comme c'est à Jésus qu'il faut aller pour le salut et que *seul* il peut sauver *faitement* (Hé. ch. 7, v. 25), c'est donc à lui seul que tous doivent être rendus, comme au Père et au Saint-Esprit, honneur et toute gloire.

Marie est désignée dans le catholicisme par les éloges les plus flatteurs et les plus étranges, en partie par la désignation sacrilège de *reine du ciel*, comme si elle-même était déchu de son pouvoir. Or cette même expression se trouve déjà dans le prophète Jérémie (Ch. 7 et 4) qui nous parle de femmes offrant des gâteaux et de l'encens à la *reine des cieux*. Mais cette pratique idolâtre est solennellement condamnée. Le prophète la dénonce comme ayant attiré sur Juda la colère de Dieu, comme la plus grande cause de la destruction du royaume. Et le Seigneur ne doit pas de même être irrité contre les nouveaux adorateurs.

reine des cieux, non plus sous les traits de la lune, mais sous celui d'une femme, de l'humble Marie qui repousserait elle-même tous les honneurs qu'on lui rend, si elle pouvait faire entendre sa voix ? Aucun doute n'est possible.

D'ailleurs, dans le Nouveau Testament, quel silence à sujet de Marie ! Après la mort du Christ elle n'est plus nommée qu'une *seule* fois, au lendemain de l'Ascension lorsqu'il nous est dit qu'elle priait avec les disciples (Actes ch. 1, v. 14). Il n'y a pas une expression, pas un mot, dans les Actes ni dans les 21 Epîtres, qui puisse nous donner à penser qu'il faut rendre un culte à la mère du Sauveur. Dans les écrits des Pères de l'Eglise des premiers siècles n'y a rien non plus qui autorise de tels honneurs et justifie un tel culte, éclipsant par son éclat celui qu'on rend à Dieu lui-même.

On le voit, si d'un bout à l'autre de l'Evangile on ne trouve pas un seul mot donnant même à penser qu'on puisse prier la Vierge et lui rendre un culte quelconque, en revanche on trouve partout les déclarations les plus positives et les plus claires pour condamner une telle dévotion.

C'est au 5<sup>e</sup> siècle seulement que le culte de Marie fait sa première apparition dans l'Eglise. Il doit sa naissance à plusieurs causes, mais surtout à l'influence des cultes païens qui exaltaient alors si puissamment les forces de la nature.

La mère du Christ a toujours été en honneur dans l'Eglise primitive, comme elle l'est encore aujourd'hui dans les Eglises protestantes. Mais il y a loin d'un tel honneur à un culte quelconque. *Pendant les trois premiers siècles aucune prière, aucun honneur divin quelconque ne lui sont adressés.* Ce sont là des faits indéniables devant lesquels toutes les vaines affirmations des théologiens tombent et disparaissent.

Au 4<sup>e</sup> siècle on commence, en certains lieux, à lui donner le nom antiscrituraire de *mère de Dieu*. En Arabie des femmes fanatiques, se disant prêtresses de la Vierge, instituent une fête en l'honneur de Marie et lui offrent en sacrifice de petits gâteaux, renouvelant ainsi à la lettre la pratique des femmes de Juda offrant leurs gâteaux à la *reine du Ciel* et attirant ainsi sur elles et sur leur pays la malédiction de Dieu, comme le déclare le prophète Jérémie (Jer. ch. 7, v. 16-20). Ces femmes formaient une secte combattant

avec énergie par Epiphane qui lui reproche d'être du diable pour faire rendre les honneurs divins à humaine (1).

Plus tard, vers 428, Nestorius, patriarche de Nople, soutenant que Marie ne pouvait être appelée de Dieu, provoque dans l'Eglise une violente discussion. Le mouvement s'étend partout. Les partisans et les adversaires des Nestorius forment deux camps presque égaux. Le concile d'Ephèse, en 431, sanctionne l'exaltation de la *mère de Dieu*.

Depuis lors le culte de Marie prend racine et s'épanouit. Cependant, d'après Mabillon, la Vierge n'avait pas encore de fête à la fin du 5<sup>e</sup> siècle dans le calendrier d'Afrique (2).

En 606 le Panthéon — temple païen de Rome — à recevoir les statues de *tous les dieux* — lui est consacré ainsi qu'à tous les saints. Désormais le chemin est frayé et le culte de la Vierge se développe sans obstacles. Ses images et ses reliques se multiplient dans les églises. On vient à l'invoquer comme la reine du ciel, comme la protectrice toute-puissante auprès du Christ. La dévotion populaire se porte de plus en plus vers elle, plus que le Christ, toujours représenté comme un enfant dans les bras de sa mère, rentre en même temps dans l'obscurité, où il disparaît complètement aujourd'hui. Voyons-nous en effet à l'heure actuelle ?

— A Marie, tous les honneurs, toutes les gloires, une véritable *idolâtrie* ou *mariolâtrie*, comme on

---

(1) Hérésies, 78 et 79.

(2) Mabillon, obser. tome III, p. 402.

## V. L'IMMACULEE CONCEPTION

Pour n'avoir pas à revenir sur les erreurs qui sont propagées au sujet de la mère du Sauveur nous devons dire un mot de l'*Immaculée Conception*, cette doctrine toute nouvelle qui date officiellement de 1854 et par laquelle on affirme que Marie a été conçue sans péché et est venue au monde comme Dieu lui-même.

Une telle énormité, — Dom Guéranger, qui défend chaudement le nouveau dogme, est obligé de le reconnaître ( — ne peut trouver aucun point d'appui dans l'Évangile. Loin de se croire sans péché, Marie elle-même sent le profond besoin d'un Sauveur : « Mon âme exalte le Seigneur et mon esprit tressaille de joie en Dieu mon Sauveur » (Lc. ch. 1, v. 46-47). L'ange lui dit que le Saint-Esprit surviendra en elle ; mais nulle mention d'une préparation miraculeuse antérieure, rien qui laisse entrevoir cette prétendue conception immaculée. Paul déclare que « la mort a passé sur tous les hommes du fait que tous ont péché » (Ro. ch. 5, v. 12). Il revient souvent sur ce sujet et toujours il fait usage du mot *tous*, sans exception aucune, ni pour Marie ni pour personne. C'est qu'en effet l'Évangile ne fait point d'exception. Tous sont sous l'empire du péché. Comme dit saint Ambroise : « Jésus est le seul que les filets du péché n'ont pas enveloppé ».

Un tel dogme est donc de tout point une *création* de l'*Eglise romaine*, une invention sortie de l'imagination fautive de ses docteurs, qui, pour parler avec Paul, sont « bouffis d'un vain orgueil par leurs pensées charnelles » (Co. ch. 2, v. 17-19).

Ce n'est qu'au 4<sup>e</sup> siècle qu'un moine commence à parler de l'immaculée conception ; c'est au 12<sup>e</sup> siècle seulement (en 1140) que cette idée est formellement mise en avant par quelques chanoines de Lyon. Saint Bernard la combat vigoureusement. Soutenue par les uns, repoussée par les autres

---

(1) Voir l'ouvrage de Bordas-Dumoulin et Huet sur « l'...

cette idée a depuis lors continuellement partagé les catholiques et a causé de vives discussions. Ce n'est qu'en 1854 que le pape Pie IX l'a sanctionnée de sa propre autorité et promulguée comme un dogme obligatoire par un décret. Elle n'en reste pas moins, comme on le voit, antérieure au suprême degré.

Que dirons-nous des fêtes instituées en l'honneur de Marie ? — Aucune d'elle n'est antérieure au 5<sup>e</sup> siècle. La fête de l'Assomption date du 7<sup>e</sup> en Orient, et du 8<sup>e</sup> en Occident (*Encycl. des Sciences Rel.*, t. I, p. 656), celle de la Visitation du 12<sup>e</sup>. Tout l'Évangile, comme toute l'antiquité païenne, proteste donc contre le dogme proclamé par le concile de Trente et si bien mis à la mode quelques années plus tard par la prétendue apparition de la Vierge à Lourdes.

## VI. LE CULTES DES RELIQUES

Ce culte, inconnu des apôtres et de l'Église primitive, n'est pas seulement contraire à l'Évangile, il est condamné par la raison et le simple bon sens. Est-il rien de plus absurde que de rendre un culte qu'on attribue à des objets matériels, à des ossements, à des chiffons, à un reste d'étoffe ? Cela ne ravale-t-il pas l'homme à un tel culte au rang de primitifs adorant leur fétiche ? À dire un simple morceau de bois ?

Le culte des reliques doit uniquement sa naissance à la vénération dont on entourait les martyrs chrétiens. Leurs personnes étaient tenues en honneur, plus on les avait naturellement de prix à ce qui restait d'elles après leur mort. Ainsi, après le martyre d'Ignace, en 107, ce qui restait de ses os fut rapporté à Antioche et conservé pieusement. C'est la première trace que nous ayons des reliques. Une mention analogue est faite au sujet des ossements de sainte Carpe. Cette vénération des restes des martyrs est due dans les dispositions du cœur humain, qu'on compare à bien la facilité avec laquelle elle se répandit dans les religions nouvellement sorties du paganisme. Ce n'est cependant qu'au 3<sup>e</sup> siècle, qu'on trouve les premières traces d'un culte

tique, païenne par son principe, fit de rapides progrès. Saint Antoine la combattit avec force. Il demanda même que sa dépouille mortelle fut ensevelie en secret, afin qu'elle ne donnât pas lieu à une telle idolâtrie. Athanase, le plus illustre des docteurs de l'Eglise grecque, ne cessa à son tour de s'élever avec toute son éloquence, contre cette innovation funeste. Il fit même murer un certain nombre de reliques pour les soustraire à l'adoration de la foule.

Au 4<sup>e</sup> siècle les pèlerinages en Terre Sainte amenèrent une multiplication prodigieuse des reliques : aux restes des saints s'ajoutèrent les prétendus restes du Christ, de la Vierge et des Apôtres. Tous ces objets, soi-disant sacrés, devinrent bientôt un objet de commerce et donnèrent lieu à une spéculation effrénée. Ce furent surtout les moines qui, trouvant là des ressources faciles et assurées, se firent comme grand les marchands de reliques. Comme toute église voulait avoir les siennes, ce n'était pas les clients qui manquaient. Aussi se mit-on bientôt à en *fabriquer* de fausses.

Le 2<sup>e</sup> Concile de Nicée, en 787, sanctionna par ses décrêts le culte des reliques. Depuis lors, malgré les protestations de quelques docteurs comme Claude de Turin et Agobard de Lyon, ce culte ne fit que s'étendre et s'affermir. On attribua aux reliques toutes sortes de miracles et elles donnèrent lieu aux abus les plus absurdes. La fraude disputa à la crédulité. Les croisades portèrent le mal à son comble, tellement que le 4<sup>e</sup> Concile de Latran, en 1215, fut obligé de déclarer qu'aucune relique ne pourrait être admise qu'autant qu'elle aurait été approuvée par le pape. Vains efforts ! Le courant était trop puissant pour être arrêté. Aussi ne fit-il que grossir et s'étendre jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui il coule à pleins bords.

## VII. LE PURGATOIRE

Aucun des Pères et des docteurs de l'Eglise des premiers siècles n'a cru à l'existence de ce lieu de purification, l'âme, dit-on, doit passer un temps plus ou moins long avant d'entrer au ciel. Pour eux, comme pour les apôtres et tous les chrétiens primitifs, il n'y a qu'un moyen *unique* de purification, c'est le sacrifice même du Christ qui

« ôte le péché du monde » (Jn. ch. 1, v. 29) et d'« nous purifie de tout péché » (1 Jn. ch. 1, v. 7).

Le purgatoire était encore inconnu au 5<sup>e</sup> siècle le montrent ces paroles de saint Augustin lui-même que l'âme est séparée du corps, elle est à l'instant en paradis à cause de ses bonnes œuvres ou purgée en enfer pour ses péchés » (1). « Il n'existe point de milieu, dit-il encore ; celui qui n'habite point avec Christ ne peut être ailleurs qu'avec le diable » (2). Le Martyr déclare que « les âmes des bons sont dans un état agréable » en attendant la résurrection.

C'est dans l'intervalle qui s'écoula entre l'époque où vivait saint Augustin et la fin du 6<sup>e</sup> siècle — de 500 — que l'idée que les âmes des justes peuvent souffrir après cette vie commença à prendre racine. Quant à saint Augustin lui-même il est à cet égard dans l'incertitude complète. « On peut, dit-il, mettre la chose en doute pour savoir si elle est vraie » (3). Peu à peu l'idée fit son chemin.

Il était réservé au pape Grégoire le Grand, à la fin du 6<sup>e</sup> siècle, de poser le premier fondement de ce dogme des âmes qui s'appelle le purgatoire. Il composa un livre rempli des contes les plus absurdes. Cette doctrine du soulagement des morts par les prières des vivants ne fut introduite dans le culte public qu'en 998 sous les papes Jean XVII ou Grégoire V, et elle fut officiellement approuvée par le Saint-Siège en 1001, fête qui est régulièrement célébrée dans l'Eglise. En 1563 dans sa dernière session, le concile de Trente rendit un décret faisant du purgatoire un *article de foi* pour tous les fidèles catholiques.

Comme on le voit, c'est bien là, dans toute sa simplicité, un dogme moderne dérivé en ligne directe du rationalisme. Ce n'est qu'après coup qu'on a cherché vainement à lui trouver un appui dans l'Évangile, car les textes qu'on invoque en sa faveur n'ont aucune po-

---

(1) De la vanité du Siècle, chap. 1.

(2) Traité du mérite des péchés et de leur pardon.

conque. Qu'ose-t-on invoquer en effet pour prouver l'existence du purgatoire ? Un passage où il est question de réconcilier avec son adversaire pendant qu'on chemine avec lui, de peur qu'on ne soit jeté en prison (Mat. ch. 5 v. 26). Qui donc, dans ce conseil de paix, pourrait découvrir le purgatoire ? — On cite également cette parole du Christ « Si quelqu'un a parlé contre le Saint-Esprit, cela ne lui sera remis ni dans ce siècle, ni en celui qui est à venir » (Mat. ch. 12 v. 32). Or c'est évidemment là une manière de parler qui signifie *jamais*, comme il est dit d'ailleurs dans l'Évangile selon Marc., ch. 3, v. 29 : « Quiconque aura blasphémé contre l'Esprit Saint n'aura jamais *de pardon* ». Enfin on met encore en avant cette déclaration de Paul « Le feu éprouvera l'œuvre de chacun. Si l'œuvre bâtie sur le fondement résiste, son auteur recevra une récompense : si son œuvre est consumée il en subira la perte. Quant à lui, il sera sauvé mais comme à travers le feu » (1 Co. ch. 3 v. 12-15). De quoi s'agit-il ici ? D'un feu qui éprouve l'*ouvrage*, tandis que le purgatoire éprouve les *personnes* et les éprouve même horriblement. Pour voir le purgatoire il faut d'abord l'y avoir mis.

On peut dire en toute vérité que le Nouveau Testament tout entier n'est qu'une longue condamnation de la doctrine du purgatoire. Si quelqu'un avait besoin d'être purifié, c'est bien le brigand sur la croix. Or Jésus lui dit « En vérité je le dis, dès aujourd'hui tu seras avec moi dans le Paradis » (Lu. ch. 23, v. 43). S'il y avait un purgatoire, Jésus aurait-il dit à ses disciples qu'il reviendrait les prendre avec lui (Jn. ch. 14, v. 13) ? Aurait-il enseigné, dans la parabole du mauvais riche et de Lazare, que ce dernier en mourant fut porté par les anges dans le sein d'Abraham, c'est-à-dire dans le paradis ? Paul aurait-il désiré quitter ce corps « pour être auprès du Seigneur » (2 Co. ch. 5 v. 8 et Phil. ch. 1 v. 23) ? Aurait-il affirmé « qu'il n'y a plus maintenant de condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus » (Ro. ch. 8, v. 1) ? Jean, de son côté, aurait-il pu écrire : « Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur dès maintenant — oui dit l'Esprit — qu'ils se reposent de leurs fatigues car leurs œuvres les accompagnent » (Apoc. ch. 14 v. 13).

Remarquez d'ailleurs, qu'au sujet de la vie à venir

Cette observation suffirait, à la rigueur, pour comment ce dogme est en opposition absolue avec le enseignement du Christ. Mais il y a plus : une telle est une *injure* sanglante à l'amour de Dieu comme mérites mêmes du Sauveur.

Quoi ? le Dieu de miséricorde, qui a donné au monde et qui offre sa grâce aux plus grands nous dirait : Je te pardonne, mais en attendant tu ser des centaines d'années peut-être, dans les flammes du purgatoire ? Ne serait-ce pas de sa part une injure cruelle dérision ? — Quoi ? Jésus-Christ a porté mort sur la croix, « il a tout accompli », « il est pour la justice, sanctification et rédemption » (1 Co. ch. 1 v. 2) l'ou vient nous dire que son sacrifice n'est pas par fait y *ajouter* les souffrances inouïes du purgatoire ? « Le sang du Christ nous purifie de tout péché » face de cette parole de l'apôtre Jean, on ose soutenir c'est nous qui devons nous purifier dans les flammes. N'est-ce pas là fouler aux pieds l'Évangile, outrager sèment le divin crucifié et déclarer Dieu cruel et menteur dans toutes ses promesses ?

On ne peut songer sans indignation à toutes les pratiques qu'enfante chaque jour le purgatoire. Il fait un Dieu d'argent, favorable aux riches et sans autre pitié pour les pauvres. Vous avez perdu quelque membre de votre famille. Le prêtre vous dit naturellement, que pour aller au purgatoire et qu'il faut des messes pour l'en tirer. Plus les messes se payent. Vous êtes riche, vous versez et les messes se multiplient et l'âme du défunt est en flammes. Mais voilà un pauvre qui est aussi dans le purgatoire. Il voudrait également faire dire des messes pour les siens. Malheureusement il n'a pas d'argent. Or *pas de messe !* pas d'argent pas d'âme arrachée aux tourments infinis du purgatoire ! Ainsi, parce que je ne puis pas payer le prêtre d'une Eglise qui a établi un commerce des grâces de Dieu et qui en trafique, je n'obtiens rien du Seigneur ? Les âmes de mes bien-aimés resteront éternellement dans ces terribles flammes ? Je vous le demande une telle énormité pouvait s'accomplir, où serait la justice de Dieu ? Où seraient son amour et sa compassion ? Pourtant la monstruosité qu'on nous enseigne — dans la pratique, — depuis que l'Eglise a trouvé cette *min* *nurgatoire* qui fait couler le Pactole dans son

## VIII. L'ABSTINENCE DES VIANDES

A certains jours du jeûne et pendant tout le carême l'Eglise catholique régleme la table des fidèles et défend l'usage des viandes. Manger du gras aux époques défendues devient donc un péché scandaleux..., à moins qu'on n'ait préalablement obtenu une dispense à prix d'argent, car avec de l'argent, il est toujours des accommodements avec l'Eglise : l'argent peut tout racheter, mais il ne peut être remplacé par rien. C'est ainsi qu'on rabaisse la religion à une vaine distinction entre le gras et le maigre et, ce qui est pire encore, à une indigne question d'argent. Or ouvre l'Evangile : il jette l'anathème à toutes ces puérides et pécheresses chrétiennes restrictions ! « Ecoutez et comprenez, dit Jésus. Ce n'est pas ce qui *entre* dans la bouche qui rend l'homme impur, mais ce qui *sort* de la bouche, voilà ce qui rend l'homme impur » (Mt, ch. 15 v. 11). « Mangez tout ce qui se vend au marché, ajoute Paul, sans poser des questions par motif de conscience » (1 Co. ch. 10 v. 25). — « Car le règne de Dieu n'est pas affaire de nourriture ou de boisson, il est justice, paix et joie dans l'Esprit Saint » (Ro. ch. 14 v. 17).

Ces textes sont assez clairs. Cependant il y a plus. Savez-vous quels sont les hommes que l'apôtre, inspiré de Dieu, dénonce longtems à l'avance comme devant « *abandonner la foi et s'attacher à des doctrines de démons* ? — Ce sont, dit-il, « ceux qui prescrivent de ne pas se marier et de s'abstenir de viandes que Dieu a créées pour qu'elles soient reçues en actions de grâce » (1 Ti. ch. 4 v. 3). Qui donc aujourd'hui accomplit cette prophétie ? — La réponse est sur toutes les lèvres : ce sont ceux qui ont institué le célibat des prêtres, le carême et les jeûnes, et qui font observer ces traditions romaines, comme si elles étaient des commandements de Dieu.

Le carême, en effet, il n'est pas besoin de le dire après avoir lu les affirmations de l'Evangile, est *une institution tout humaine* qui ne s'établit que fort tard et d'une manière assez lente. Au tems de Tertullien, vers la fin du second siècle, il n'y avait de jeûne obligatoire que celui du

dredi saint, jeûne de quarante heures. Au 4<sup>e</sup> siècle durait trois semaines à Rome et sept semaines dans les parties de l'Orient et à Alexandrie. Ce n'est qu'au milieu du 5<sup>e</sup> siècle, à Rome, qu'il fut définitivement à quarante jours par l'évêque de cette ville, Léon. Toute cette réglementation n'a rien à faire avec le v

Quand on examine cette institution dans son origine ou dans ses résultats, on est forcément obligé de reconnaître qu'il y a là une pratique étrangère à l'enseignement apostolique et *antichrétienne* au premier chef, car elle est plus opposée que cette religion du gras et du doux à l'esprit et aux enseignements de Celui qui a dit : « l'esprit et il faut que ceux qui l'adorent l'adorent et en vérité. »

## IX. LES INDULGENCES

Dans l'origine, aux premiers siècles de l'Église, les indulgences eurent pour but d'apporter un adoucissement à la discipline rigoureuse exercée à l'égard des chrétiens coupés dans quelque péché scandaleux et désireux, après une sincère repentance, d'être réadmis dans l'assemblée des fidèles. Quand la sévérité primitive commença à faiblir, on en vint à remplacer les longues et difficiles pénitences par d'autres plus courtes et plus faciles, telles que la récitation de prières, flagellation, jeûne, etc. De plus, ce qui n'avait été d'abord qu'un cas de discipline, appliqué seulement aux pécheurs ayant causé quelque grave scandale, devint général pour tous les fidèles. Tous purent alors obtenir des indulgences accordées ainsi pour les péchés de la chair et de la nature.

À mesure que se développe la puissance des papes, le pouvoir d'accorder des indulgences se concentre dans leurs mains. C'est ainsi que Grégoire VII promet indulgence à tous ceux qui prendraient les armes contre l'empereur d'Allemagne, Henri IV, et que Victor III en fait de même pour ceux qui l'aideront à combattre les Sarrasins. Plus tard, grâce aux indulgences qu'Urbain II, prêchant la

qu'Innocent III lève des armées pour exterminer les Anglois hérétiques.

Un fait digne de remarque, c'est que jusqu'au 13<sup>e</sup> siècle les indulgences ne sont attribuées qu'aux vivants. A ce moment, les choses commencent à changer de face.

Un frère mineur, Alex. Alès, imagine le trésor des indulgences composé des mérites surabondants du Christ et des saints. Après lui d'autres docteurs étendent aux morts l'application de ces mérites. Ils affirment que les âmes en purgatoire peuvent en jouir aussi bien que les vivants et les mêmes. C'est le pape Boniface VIII, qui enseigne formellement cette doctrine, en 1300, lors de l'institution du jubilé.

Dès lors la vente des indulgences prit des proportions scandaleuses. Ces indulgences étaient des remises de peccats accordées aux pécheurs pénitents ; il fallait, pour les obtenir, faire néanmoins un certain sacrifice, c'est-à-dire verser une certaine somme, en d'autres termes les payer à beaux deniers comptants. On pouvait obtenir ainsi des dispenses applicables pour les vivants à toutes sortes de péchés aussi bien qu'aux âmes du purgatoire ; mais rien ne pouvait empêcher de penser de payer.

Les papes avaient la clé de ce trésor, mais ne l'ouvraient pas sans argent. On sait ce qu'était devenu ce commerce lorsque la Réforme éclata en Allemagne. Les indulgences se vendaient sur les places publiques au son du tambour avec tout l'attirail des charlatans sur la foire. « *Aus dem diebels kass* », disait le fameux Luther, « *les âmes s'envolent du purgatoire !* ». Cela n'empêcha pas le concile de Trente, en 1562, de rendre un décret faisant des indulgences un dogme obligatoire pour tous les fidèles et lançant l'anathème « contre ceux qui les disent inutiles ou nient que l'Eglise ait la puissance de les accorder.

Il est inutile, après cela de rappeler combien l'Evangile par sa lettre comme par son esprit, est opposé à une telle doctrine. Des œuvres surrogatoires, des mérites surabondants ! Mais écoutez donc cette déclaration du Christ : « *Quand vous aurez fait ce qui vous a été prescrit, dit-il, vous ne serez parfaits que comme votre Père céleste est parfait. Nous sommes de pauvres serviteurs : nous n'avons fait que ce que nous devons* » (Lu. ch. 17 v. 10). — « *Vous ne serez parfaits que comme votre Père céleste est parfait* » (Mt ch. 5 v. 48). Quel est le saint, si grand soit-il,

que dire de celui qui prétendrait avoir fait *plus qu'il* *devoir* et posséder *des mérites surabondants* à déverser sur ceux qui en manquent !

D'ailleurs à la base des indulgences il y a une idée fautive, une idée païenne, outrageante pour Dieu, vrai fondement de tout le christianisme : c'est l'affirmation que le ciel se *gagne, s'achète* par des prières, des bonnes œuvres, de l'argent, et que l'homme peut ainsi *faire son salut*. Or, si le ciel ne se gagne ni ne s'achète, il se donne. On l'accepte comme une pure grâce, sans argent et sans prix, ou s'en passe. Le ciel à gagner, a-t-on dit avec raison, c'est le ciel à perdre. Le salut ne se fait pas ; il existe depuis dix-neuf siècles. Il n'y a rien à y ajouter, rien à retrancher, il faut simplement le saisir par la foi, tel que Christ l'a accompli, et le recevoir à genoux, le front sur la poussière, car l'homme, quel qu'il soit, n'a et ne peut avoir *aucun mérite* devant Dieu.

## X. LA PAPAUTE

Quiconque a lu l'Évangile sans parti pris sait très bien que ce n'est pas là qu'il faut chercher l'origine de la papauté. « Pendant les trois premiers siècles, dit M. Michaud, alors qu'on était à l'origine même des traditions apostoliques et qu'on pouvait connaître aussi sûrement que possible la nature et l'étendue de l'autorité papale, elle n'était aux yeux de tous que l'évêque de Rome, le successeur des apôtres au même titre que les évêques des autres églises fondées par les apôtres (1). »

Cela est tellement évident qu'il faut descendre jusqu'au 4<sup>e</sup> siècle pour découvrir les premières traces de ce qui devait être un jour le pouvoir papal. Tous les Pères de l'Église ont vécu avant cette époque ignorent absolument les prétendus privilèges des évêques de Rome. Aucun d'eux n'a jamais dit que à ces évêques les paroles du Christ adressées à l'Église.

« Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. Ils considèrent le pouvoir des clés, non comme le privilège particulier de cet apôtre, mais comme l'apanage commun de tous les autres.

C'est bien là d'ailleurs le véritable enseignement de l'Évangile. Quand Jésus prononce cette fameuse parole « Tu es Pierre et sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise » il a en vue, non l'apôtre lui-même, mais la belle confession de foi qu'il venait de faire : « *Tu es le Christ, le Fils de Dieu vivant* ». C'est là ce que reconnaît saint Augustin lui-même, quand il déclare que « *la pierre c'est le Christ* » (2). « De fondement, en effet, nul n'en peut poser d'autre que celui qui s'y trouve, à savoir Jésus-Christ ». (1 Co. ch. 3 v. 11). Pierre confirme lui-même, en toute humilité, cette vérité éclatante de lumière quand il s'exprime ainsi : « Approchez-vous donc de lui, la *pierre vivante, rejetée* par les hommes. — La pierre qu'ont rejetée ceux qui bâtissaient est devenue la *tête de l'angle* » (1 Pi. ch. 2 v. 4 et 7).

Le pouvoir de lier et de délier, *promis d'abord* à Pierre — mais promis seulement — est *donné* ensuite au même temps à *tous* les apôtres, et même à *toute l'Église* (Mt. ch. 18 v. 18-19). Pierre n'a donc aucun pouvoir spécial.

En faut-il d'autres preuves ? Écoutez le Christ parler à ses disciples : « Pour vous, ne vous faites pas appeler « Rabbi » (maître) car vous n'avez qu'un Maître et tous vous êtes des frères. Ne vous faites pas appeler « Docteur » car vous n'avez qu'un Docteur, le Christ ». — Celui qui voudra être le *premier* parmi vous sera votre *esclave* » (Mt. ch. 23 v. 8-12, ch. 20 v. 25-27). Ainsi, entendez-le bien, il n'y a pas et il ne peut y avoir de pape. Le seul maître de l'Église, le seul directeur, c'est le Christ.

Ce que le Christ nous enseigne ainsi, l'apôtre Pierre lui-même nous le répète à son tour, quand il se déclare « *pasteur comme les autres et témoin comme eux* des souffrances du Christ », quand il recommande de « *paître le troupeau de Dieu, non comme dominant sur l'héritage du Seigneur, mais en se faisant de cœur le modèle du troupeau* », quand il parle enfin de l'apparition « *du Chef des Pasteurs* », c'est-à-dire du Christ (1 Pi. ch. 5, v. 1-4).

La papauté est donc en opposition complète avec le principe même de la prière comme avec l'enseignement du divin Chef de l'Eglise. Le titre de pape, comme la fonction même, est une nouveauté ajoutée au christianisme, mais que le christianisme ne peut admettre. Inconnue des apôtres et des chrétiens des premiers siècles, cette doctrine pernicieuse n'a pour base que des traditions historiques et l'orgueil sacerdotal (1).

L'épiscopat, comme charge distincte, n'apparaît à l'Eglise que vers 130 ou 140. Ce n'est qu'à cette époque qu'est en question d'évêques à Rome. Tout ce qui va au-delà est absolument légendaire. Les historiens ne s'entendent pas sur l'ordre dans lequel se sont succédés, jusqu'à l'an 120, les hommes placés à la tête de l'Eglise de Rome et élus — fait à noter — *uniquement par les fidèles de la ville*.

Quand, profitant de leur situation d'évêques de la première ville du monde, les pontifes romains commencent à manifester leurs prétentions ambitieuses, ils trouvent partout des opposants déterminés. C'est Victor, en 196, qui le premier laisse éclater l'esprit papal dans toute son orgueilleuse tendance à la domination. Mais il est vivement repoussé par les Evêques de l'Asie Mineure, Polycarpe à Smyrne, et par Irénée, de Lyon, et il voit ses prétentions foulées aux pieds sans aucun égard.

Ce n'est que dans la seconde moitié du 4<sup>e</sup> siècle, au Concile de Sardique, que l'évêque de Rome met en avant un droit positif : celui de haute judicature. Encore faut-il remarquer qu'Innocent 1<sup>er</sup> (402-417), qui s'efforce de donner au canon de Sardique toute son application, ne s'appuie point pour cela sur la parole du Christ, mais *uniquement* sur les Pères et sur le Concile. Zozime, son successeur, émet, lui aussi, la prétention de juger en appel les décisions ecclésiastiques, mais le Concile de Carthage le pria de ne pas mêler de ses affaires.

Vers le milieu du 5<sup>e</sup> siècle, Léon 1<sup>er</sup> prétend intervenir entre deux évêques des Gaules. Il rassemble même à Rome un Concile à ce sujet ; mais ni lui ni son concile ne furent écoutés des évêques.

---

(1) Voir à ce sujet l'ouvrage de M. E. Audra : « La

Citons enfin le témoignage, si décisif, de saint Grégoire le Grand évêque de Rome, à la fin du 6<sup>e</sup> siècle. Il écrit ce qui suit à Jean, évêque de Constantinople, qui avait pris le titre d'évêque universel : « *Par quelle audace ou par quel orgueil vous efforcez-vous de vous emparer d'un titre nouveau qui peut scandaliser tous les frères? ... S'emparer de ce titre impie, c'est imiter Satan... Que direz-vous, au terrible jour du jugement à venir, vous qui aspirez à être appelé dans ce monde non seulement pape, mais pape universel ? Repoussez cette perfide suggestion* ».

Ces véhémentes répréhensions de Grégoire n'empêchent pas son successeur, Boniface III, de solliciter et d'obtenir de l'empereur Phocas, en 607, ce même titre « impie » d'évêque universel. Depuis lors le pouvoir papal ne fait que s'étendre et s'affermir jusqu'à devenir ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire un pouvoir omnipotent, incarnant en lui l'Eglise tout entière. Louis XIV disait : « L'Etat c'est moi » Le pape, déclaré infaillible, peut maintenant dire à son tour : « L'Eglise c'est moi », et il le démontre par ses actes.

Mais ce qui manquera toujours à cette chaîne de papes si longue qu'elle soit, c'est le premier anneau, celui qui devrait la rattacher aux apôtres. Comme le fait remarquer un spirituel historien : « *la chaîne n'accroche pas* ». Dès lors, à quoi sert-elle ? Elle git à terre, inutile et nuisible comme une embûche sur le chemin.

Parlerons-nous, après cela, de l'*infaillibilité* du pape qui n'a été votée qu'en 1870, au Concile du Vatican ? A quoi bon ? Il s'en faut au moins de 1800 ans que cette doctrine soit *apostolique*, comme il s'en faut du tout au tout qu'elle soit *chrétienne*.

Eh quoi ! si la papauté est déjà condamnée par l'Evangile, combien plus l'infaillibilité d'un homme pécheur ne le sera-t-elle pas ! Un pape infaillible, c'est, selon l'expression du comte de Montalembert, « *une idole élevée au fond du Vatican* ».

Même au Moyen Age l'enseignement général était qu'un pape pouvait tomber dans l'erreur et devait être déposé et jugé comme tous les autres évêques se trouvant dans le même cas. Les faits d'ailleurs confirment cette théorie. Quant aux erreurs et aux contradictions des papes, elles s'annellent légion. Aussi cette prétendue infaillibilité

teurs du catholicisme et n'a pu trouver sa définition qu'en 1870, au Concile du Vatican, sous le pontificat du pape Pie IX, et, malgré le manque de voix, les évêques votèrent contre.

On s'appuie aujourd'hui, pour prouver l'infalibilité sur cette parole du Christ à Pierre : « J'ai prié mon Père afin que ta foi ne défaille point » (Lu. ch. 22, v. 32). Écoutons ce que dit à ce sujet le célèbre et savant théologien catholique Ignace de Doellinger :

« Il est manifeste que ces paroles ne peuvent s'appliquer qu'à Pierre personnellement et à sa succession... Il est donc complètement faux de dire que le Christ a promis l'infalibilité au pape... Il est au sens de vouloir trouver là... une promesse d'infalibilité future d'une série de papes... *Aucun des docteurs de l'Eglise, jusqu'à la fin du 7<sup>e</sup> siècle, n'a fait une pareille interprétation.* Tous, sans exception, ont compris ces paroles comme une prière pour que son apôtre ne succombât pas entièrement à la tentation du malin.

« Or, comme depuis Pie IV (1559 à 1565) le concile de Trente a universellement imposé au clergé catholique l'obligation de ne jamais interpréter l'Écriture sainte autrement qu'en conformité d'après le consentement unanime des Pères, chaque évêque et théologien viole le serment qu'il a prêté lorsqu'il a voté en faveur de ce concile... Il est donc évident que tout catholique qui a voté en faveur de ce concile a promis au pape le privilège de l'infalibilité personnelle » (1).

C'est donc bien là un dogme de fabrication moderne, le plus nouveau des dogmes, né d'hier à peine, et qui s'éloigne de l'enseignement du Christ que le ciel et la terre.

## XI. LE CULTE DES IMAGES

S'il y a une chose en faveur aujourd'hui du catholicisme, c'est bien le culte des images. Tout cela se rapporte à l'industrie sacrée à laquelle ce culte a toujours tenu la plus large place dans son sein.

---

(1) Voir : « La Papauté », par I. de Doellinger

L'Eglise primitive ignorait absolument tout cela. Elle avait en horreur les images et les païens lui reprochaient même de n'avoir dans ses temples aucun simulacre de divinité. A quoi Origène répondait : « Il est dit : *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et tu le serviras LUI SEUL* ».

D'ailleurs le deuxième commandement — supprimé, est vrai, par les intéressés — est formel ! « *Tu ne feras point d'images... Tu ne te prosternerás point devant elles et ne les serviras point* ». Humblement soumise à la parole de Dieu, l'Eglise primitive devait tout naturellement obéir au précepte divin et proscrire rigoureusement de ses temples, comme elle le fit, toute peinture et toute statue (2).

C'est seulement au 4<sup>e</sup> siècle, alors que les païens entrèrent en foule dans l'Eglise, que les images commencèrent à prendre faveur. Cette dévotion nouvelle se propagea rapidement dans les masses ignorantes et grossières, chrétiennes en apparence, mais encore païennes de cœur. Bientôt on tenta d'introduire les images dans les temples ; mais l'opposition fut telle qu'il fallut y renoncer.

Cependant le torrent de la superstition allait sans cesse grossissant et entraînait de plus en plus les esprits. Il déborda enfin au 5<sup>e</sup> siècle. On finit alors par introduire les images dans les lieux consacrés au culte, non pourtant sans faire beaucoup de réserves ni sans rencontrer des résistances. L'invasion des barbares et la décadence des lettres contribuèrent puissamment à ce résultat fâcheux.

On put voir bientôt quelle erreur avait été commise dans cette condescendance au goût populaire. Les images devinrent un véritable objet d'idolâtrie et les abus furent si criants, qu'une violente opposition s'éleva dans l'Eglise. L'évêque de Marseille, vers la fin du 6<sup>e</sup> siècle, les supprima dans tout son diocèse et maintint sa décision malgré des lettres de celui qui, à Rome, prétendait se faire appeler pape et être seul chef de l'Eglise.

Toutefois, la véritable lutte contre les images n'éclata guère que vingt-cinq ans plus tard. Elle fut inaugurée, en 727, par l'empereur Léon III, qui ordonna de les faire disparaître des temples chrétiens. Ce fut le point de départ

---

(2) Voir Ed. de Pressensé. « Histoire des trois premiers siècles ».

d'une querelle célèbre qui dura tout un siècle. Le concile de Constantinople les interdit en 754 ; celui de Nicée les rétablit en 787. En Occident, le concile de Francofurt en 794, et celui de Paris, en 825, les proscrivirent à leur tour. Ce n'est qu'en 842, sous l'influence de l'impératrice Irène, que le culte des images fut solennellement rétabli dans les Eglises d'Orient. Ainsi ce culte ne triompha définitivement qu'à la fin du 9<sup>e</sup> siècle, et ce n'est qu'au 16<sup>e</sup> siècle que le concile de Trente en fit un *article de foi*.

Voilà comment le culte des images, condamné par un commandement positif de Dieu, abhorré par les chrétiens, fut enfin imposé aux fidèles comme une obligation ; voilà comment l'Eglise catholique a aujourd'hui ce que l'Eglise apostolique aurait brûlé.

## XII. LE CULTE DE LA CROIX

L'Evangile ne parle nulle part ni du *signe*, ni de la *représentation*, ni surtout de l'*adoration de la croix*. Les fois que la croix est mentionnée par les écrivains, c'est toujours pour désigner le *sacrifice* du Christ et l'instrument de son supplice. Le culte de la croix est lui aussi, étranger au vrai christianisme et n'a pris naissance qu'assez tard.

Au temps de Tertullien, au 3<sup>e</sup> siècle, les chrétiens ne marquent le front du signe de la croix pour montrer qu'ils n'ont pas honte de la croix du Christ. C'est vers le commencement du siècle suivant seulement, vers 350, qu'on commença à *représenter* ; elle apparaît alors sur des pierres sépulcrales (1). Quand, d'après la légende, l'impératrice Hélène découvrit le bois sur lequel le Sauveur avait été crucifié, on donna à la croix une place toujours plus en vue.

---

(1) Quand on insiste sur le symbolisme de la croix, on est forcé à répondre que, pendant trois siècles et demi, l'Eglise chrétienne, dans sa plus grande ferveur, s'est

Une fête fut célébrée en son honneur, d'abord dans quelques églises de l'Orient, plus tard en Occident ; c'est celle de l'*Invention de la Croix*. Cette fête ne fut officiellement établie qu'en 1376 par le pape Grégoire IX. Une autre fête, celle de l'*Exaltation de la Croix*, fut établie sous l'empereur Héraclius en 628. Aujourd'hui, la croix reçoit tous les honneurs divins. « Nous l'adorons, dit Thomas d'Aquin, de la même adoration que le Christ. » Ici nous prenons l'Eglise romaine en flagrant délit d'idolâtrie.

### XIII. LE CELIBAT DES PRETRES

Deux des plus grandes autorités de l'Eglise catholique, Thomas d'Aquin et Bellarmin, déclarent que la défense faite aux prêtres de se marier n'est pas de *droit divin*, mais simplement humain. De l'aveu même de ces docteurs, le célibat obligatoire des prêtres n'a donc aucun fondement dans l'Évangile. Il suffit d'ailleurs d'ouvrir le saint volume pour avoir la confirmation de ce fait.

*Les apôtres*, à l'exception peut-être de Paul et de Jean *étaient mariés* : « Etant allé dans la maison de Pierre Jésus trouva sa belle-mère alitée avec la fièvre (Mt. ch 8 v. 14) — « N'avons-nous pas le droit, dit Paul, de mener avec nous une sœur, *une femme*, de même que les apôtres et les frères du Seigneur et Céphas ? », c'est-à-dire Pierre (1 Co. ch. v. 5). C'est là un fait attesté par saint Ambroise, qui dit expressément : « Tous les apôtres, excepté Jean et Paul, ont eu des femmes » (1).

L'épître aux Hébreux déclare solennellement : « Que le mariage soit *honoré de tous* » (Hé. ch. 13 v. 4), sans aucune exception quelconque. Et Paul commande que les *évêques* et les *diacres* gouvernent bien leur famille et élèvent pieusement *leurs enfants* (1 Ti. ch. 3 v. 2-4). Prophétisant ce qui devait se produire plus tard, le même apôtre s'écrie : « L'Esprit dit expressément que, dans les der-

---

(1) Sur le chap. 2 de la deuxième épître aux Corinthiens.

niers temps, certains renieront la foi pour s'attacher à des esprits trompeurs et à des doctrines diaboliques seules des menteurs hypocrites marqué au fer rouge de la conscience : ces gens-là interdisent le mariage et le mariage d'aliments... » (I Ti. ch. 4, v. 1-3).

D'ailleurs, à l'exemple des apôtres, les premiers pasteurs de l'Eglise primitive étaient mariés. Le célibat n'est que l'exception, comme il l'est toujours dans la nature.

Il est vrai que de bonne heure, il se glissa dans l'Eglise une erreur fâcheuse. Dès la fin du II<sup>e</sup> siècle on commença à considérer le célibat comme plus agréable à Dieu que le mariage. Dès lors on le recommanda et on le rendit obligatoire. C'est ce que reconnaît formellement le concile de Nicée en 325. En définitive, le célibat n'est obligatoire qu'au XI<sup>e</sup> siècle, sous le pape Grégoire VII. A cette époque-là, et même au siècle suivant, on trouve encore bien des prêtres mariés, ayant même des enfants qui succédaient dans leurs charges. En 1183, le 27 mars, le pape Luce III, « évêque, serviteur des serviteurs de Dieu », adressa aux religieux de l'abbaye de Blanche-Lande (non loin de Coutances, Normandie) : « il est venu à notre connaissance que presque tous vos prêtres étaient mariés suivant l'ancienne coutume du pays, et, ayant des fils, lorsque vous leur permettez pas à ces fils de succéder à leurs pères dans les églises par droit héréditaire dans les églises de votre diocèse, ils s'entendent avec des archidiacons ou des laïques et s'efforcent d'occuper ces églises » (1).

Ainsi les canons de Grégoire VII n'avaient pas été appliqués aux prêtres de Normandie. Si le pape condamne la coutume, il transige avec elle et n'ose pas encore l'abolir sous peine d'anathème, le mariage des prêtres.

Dans l'église d'Orient le mariage des prêtres subsiste encore nué jusqu'à aujourd'hui.

Le célibat forcé des prêtres est donc, dans toute l'histoire, du terme, un de ces *commandements d'homme* qui ne sont que des transgressions des commandements de Dieu. Il est aussi

---

(1) Voir l'article de M. B. Hauréau, dans le « Journal des Savants ».

aux lois de la nature qu'à la loi divine. Il nous place aux antipodes mêmes de l'Évangile. Mais ce n'est pas impunément qu'on veut être plus sage que le Très-Haut. Aussi le pape Pie II est-il obligé de faire cet aveu : « *Si par de bonnes raisons on a ôté le mariage aux prêtres, par de meilleures il faudrait le leur rendre* » (1). Après cet aveu d'un pape il n'y a rien à ajouter.

## XIV. LA CONFESSION

Quand on parle aujourd'hui de confession, on n'entend ni *la confession faite à Dieu* ni *la confession publique* d'une faute, ni *la confession libre et spontanée* faite à un ministre du Christ ou à un chrétien quelconque, sans aucune idée d'absolution : on entend toujours la confession obligatoire faite à l'oreille du prêtre, *suivie de l'absolution sacerdotale et devenant ainsi indispensable au salut*, puisqu'elle est présentée comme le seul canal de la grâce divine. C'est cette confession-là — et non les autres — qui n'a jamais été connue du Christ ni des apôtres.

Que faites-vous donc, nous dira-t-on, du fameux passage : « *Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis ; ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus* » (Jn ch. 20 v. 23) ? Nous pensons que, pour découvrir ici la confession auriculaire, il faut avoir de bons yeux, meilleurs que ceux des anciens Pères de l'Église dont aucun ne l'a aperçue. C'est qu'en effet elle n'y est réellement pas. A qui sont adressées ces paroles ? Ce n'est pas aux apôtres seuls, mais à *tous les disciples*, sans distinction d'hommes ni de femmes, c'est-à-dire à tous les chrétiens.

Luc nous dit positivement, que dans la réunion où Jésus tint ce langage il y avait les apôtres et *ceux qui étaient avec eux* (Luc ch. 24 v. 33), et Jean à son tour emploie le terme général de disciples pour désigner ceux qui assistaient à la réunion. Si le pouvoir est ainsi donné à tous, même aux

---

(1) Platine, Vie de Pie II.

femmes, où est le pouvoir spécial du prêtre ? Il est le *confessionnal* ? Il n'y en a pas l'ombre. Ce n'est pas par la confession, c'est par le don extraordinaire de l'Esprit que Jésus donne à ses disciples le pouvoir de pénétrer les dispositions des cœurs (Jn ch. 20 v. 22) et de dire que celui qui croit sera sauvé (Mc. ch. 16 v. 16).

Ce n'est donc pas par la *confession*, mais par la *proclamation de l'Évangile*, que les péchés peuvent être remis. Jésus lui-même a recommandé « qu'en se repentant en vue de la rémission des péchés serait » (Lu. ch. 24 v. 47).

Qu'on lise d'ailleurs le livre des *Actes* et tout le Nouveau Testament, et l'on sera obligé de reconnaître que l'Église apostolique n'a jamais ni enseigné, ni pratiqué la confession *auriculaire*, chose pour elle absolument étrangère. Quand Jacques nous dit : « confessez donc vos péchés les uns aux autres (Ja. ch. 5 v. 16), il ne prescrit rien de plus que de confesser à notre prochain les torts que nous pouvons avoir envers lui et de lui demander pardon ; il doit le faire lui-même réciproquement à notre égard ».

L'Église des premiers siècles aurait-elle suivi une autre voie ? *Aucun Père* de ce temps-là n'a jamais fait de confession. L'histoire est péremptoire sur ce point, comme sur tant d'autres.

« C'est un fait incontestable, dit un ancien évêque de Rome, M. de Sanctis, qu'aucun des saints Pères de ce temps-là n'a commencé par *Clément de Rome* et à finir par *Grégoire* ne s'est jamais confessé, pas même à l'article de la mort. Quoique certains d'entre eux, tels que Cyprien et d'autres, aient été morts avec l'excommunication du pape, ils n'ont point, même à ce moment-là, mandé un prêtre pour leur confesser et recevoir l'absolution ».

« Mais qui nous assure, me dira-t-on, que ces saints Pères soient morts sans se confesser ? Je répondrai que non ». Et le même auteur ajoute : « Aussi demandez à nos prêtres de l'Église romaine de nous citer un seul de ces premiers Pères qui nous démontre qu'un seul de ces premiers Pères n'a jamais confessé autrui, ou se soit jamais confessé à autrui » (1).

Cependant, objectera-t-on peut-être, les Pères eux-mêmes parlent de la confession. Il y a ici un malentendu à dissiper. Il ne faut jamais perdre de vue que, si quelques-uns d'entre eux la mentionnent et même la recommandent, ils entendent toujours par là la confession faite à Dieu et non à l'oreille du prêtre, ou, si elle est faite à ce dernier, une confession purement libre et sans aucune idée d'absolution cléricale. Cela dit tout.

Un premier essai de la confession auriculaire fut fait vers la fin du 3<sup>e</sup> siècle. On institua alors dans quelques grandes villes un prêtre pénitencier, chargé de recevoir non les confessions de tous, il n'aurait pu suffire à la tâche, mais uniquement celles des chrétiens tombés, qui avaient renié leur foi dans la sanglante persécution de Décius (en 251), et qui n'osaient se risquer à faire l'aveu public de leur apostasie. Cette charge de pénitencier fut abolie en 383 à l'occasion d'un scandale qui s'était produit à Constantinople ; seules, quelques sectes hérétiques la conservèrent. Elle avait été établie par les hommes, elle fut abolie de même : rien de plus logique.

C'est dans un couvent, parmi les moines, qu'il faut chercher les premières traces de la confession, telle qu'elle se pratique aujourd'hui dans l'Eglise catholique. Au 6<sup>e</sup> siècle, saint Benoît, fondateur de l'ordre des Bénédictins, impose à ses moines l'obligation de confesser leurs péchés à l'abbé ; mais il n'y avait là rien de sacramentel, aucune rémission des péchés ; c'est un simple acte d'humilité chrétienne.

L'idée de Benoît ne passa pas inaperçue. Les évêques qui étaient généralement d'anciens moines, imposèrent autant que possible la confession aux membres du clergé. Les prêtres à leur tour pour mieux dominer sur leurs paroissiens leur vantèrent les bons effets de la confession auriculaire, qui peu à peu fit ainsi son chemin dans l'Eglise.

Les fidèles avaient cependant toute liberté pour se confesser à Dieu ou au prêtre. Entre toutes les preuves qu'on pourrait citer à ce sujet nous n'en signalerons qu'une seule. Le Concile de Chalon-sur-Saône, en 813, déclare au chapitre 23 de ses actes : « Quelques-uns disent qu'il faut confesser ses péchés à Dieu, d'autres disent qu'il faut aussi le confesser au prêtre ». Ce n'est qu'en 1215, au concile de Latran, que la confession auriculaire fut enfin rendue obl

A voir ce qui se passe aujourd'hui, la confession du prêtre étant devenue la pierre angulaire du catéchisme, dirait-on que, pendant une longue période de l'histoire de l'Eglise a vécu, le christianisme s'est propagé par l'intermédiaire d'une telle institution ? Que nous sommes loin de l'âge d'or, loin des temps héroïques de la primitive Eglise, même des jours où saint Chrysostome s'écriait dans sa seconde homélie sur le Psaume 50 : « Mais quoi ! Est-ce que tu ne dis pas chaque jour dans ta prière. Je ne te parle point de te faire déclarer à L'UN DE TES SEMBLABLES, que tu as péché ; DECLARE-LES A DIEU, qui les pardonne. Voilà la vraie confession, la seule évangélique, la seule qui puisse nous rendre participants de la grâce divine. Le reste est d'invention humaine, une funeste dévotion, la doctrine du Christ, et doit par conséquent être au-dessus du nom de la vérité et du salut.

## XV. LA MESSE

La messe est aujourd'hui le fond même du culte catholique. C'est, dit le catéchisme, « un sacrifice non répété, dans lequel Jésus-Christ, contenu dans les espèces de pain et du vin, s'offre sur l'autel à Dieu par les mains du prêtre. »

On le voit, pour que la messe puisse être célébrée, que le sacrifice puisse être offert il y a une question préalable absolument indispensable : il faut une *viaticum*. Le pain et le vin doivent donc *changer* de nature et devenir le *corps*, le *sang*, l'*âme*, la *divinité* du Christ. C'est ce que le prêtre prétend faire en prononçant les paroles sacramentelles : « Ceci est mon corps ». C'est la doctrine de la *substantiation*, c'est-à-dire du *changement de substance*. Elle n'a absolument rien d'évangélique.

La fameuse parole : « Ceci est mon corps » ne peut signifier autre chose que : ceci *représente* mon corps. Si seulement Jésus aurait, lui vivant, donné sa propre chair

Quand le Christ dit : « Je suis la *porte*, je suis le *chemin*, je suis le *cep* », cela peut-il signifier que Jésus soit littéralement une porte, un chemin, un cep de vigne ? Le prétendre serait absurde. C'est une manière figurée de parler, que tout le monde comprend. Il n'en peut être autrement de l'expression : ceci est mon corps. Le Nouveau Testament d'ailleurs — chose à remarquer — n'emploie jamais que les expressions de *pain* et de *vin* pour désigner les éléments de l'eucharistie.

Aucun des anciens Pères n'a cru à la transsubstantiation. On pourrait le prouver par de longues citations. Bornons-nous à quelques-unes.

« Le Christ, dit Justin Martyr, nous a donné le pain, *en mémoire* du corps qu'il a pris... et il nous a ordonné de prendre le calice... *en mémoire* de son sang ».

« Dans l'Eglise, dit saint Macaire, du pain et du vin sont offerts, étant la *figure* de sa chair et de son sang » (du Christ).

« Le Seigneur, dit saint Augustin, n'a point fait difficulté de dire : ceci est mon corps, quand il donna le *signe* de son corps » (1).

Que pourrions-nous ajouter à de telles déclarations ?

La doctrine de la présence réelle n'apparaît qu'au 9<sup>e</sup> siècle. Elle a pour père un moine, Paschase Radbert. C'est lui qui, le premier, dans un livre devenu célèbre, soutint que par la consécration du prêtre l'hostie perd entièrement sa nature de pain et devient le corps même que le Sauveur possédait étant sur terre.

Cette doctrine matérialiste fut vivement combattue par d'autres personnages marquants de l'époque, comme Bertram, Scot Erigène, Bérenger, etc. Le temps s'écoula, la controverse continua son train ; mais ce ne fut que 160 ans plus tard, en 1050, qu'un concile, réuni à Rome par Nicolas II, approuva la théorie de Radbert.

Malgré la décision du concile cette doctrine ne fut pas encore reçue officiellement dans l'Eglise. Les esprits demeurèrent partagés à ce sujet. En 1047 le pape Grégoire VI

---

(1) Justin Martyr, « Dialg. av. Tryphon » ch. 70 ; saint Macaire, « Hom. XXVII » ; saint Augustin, contre Adimante, ch. 12 — Voir « *Essai sur l'eucharistie* ».

lui-même ne savait pas encore s'il fallait ou non admettre la transsubstantiation. Il commanda un jeûne aux fidèles pour obtenir de Dieu la révélation de la vérité ; cette révélation ne vint pas. En 1140, c'est-à-dire 75 ans après que la question était débattue devant les théologiens de nos savants docteurs la tranchaient dans un sens contraire à celui de Radbert. Ce n'est qu'en 1215 que le Concile de Latran décréta enfin solennellement que la transsubstantiation devait être désormais un article de foi pour les catholiques.

Dès lors une période nouvelle commença. La communion dans laquelle les fidèles faisaient la commémoration du sacrifice de la croix, et qui avait jusque là été considérée comme le fond même de l'eucharistie, ne fut plus regardée que comme un élément très secondaire. On fit une perfection du sacrement dans la consécration opérée par le prêtre et dans l'offrande à Dieu de l'hostie ainsi qu'on le voit dans le Canon. C'est là ce qui constitue la messe...

On veut faire remonter la messe à l'Évangile, mais la tradition est là, implacable et vengeresse ; elle nous montre les dates et par les faits, la naissance de ce dogme moderne, au commencement du 13<sup>e</sup> siècle. Ainsi pendant 1000 ans l'Église a sans doute célébré la communion, mais elle ne connaît pas ce qu'on appelle aujourd'hui le saint sacrifice de la messe.

La messe, un sacrifice, et un sacrifice renouvelé tous les jours des milliers et des milliers de fois !... N'est-ce pas un renversement de tout l'Évangile ? Comment ! un prêtre descend quotidiennement le Christ sur la terre ? Marc 16, 7 déclare que « le ciel doit le garder jusqu'à la restauration universelle » (Ac. ch. 3, v. 21). Après l'Ascension les anges disent aux apôtres : « Ce que vous a été enlevé, ce même Jésus, viendra comme le Fils de l'homme de la même manière dont vous l'avez vu partir vers le ciel » (Ac. ch. 1, v. 11). Paul enseigne qu'il « est monté au-dessus de tous les cieux, afin qu'il remplisse toute la terre » (Ep. ch. 4, v. 10), et l'épître aux Hébreux ajoute : « s'est assis pour toujours à la droite de Dieu » (Hébr. ch. 1, v. 12).

La messe, un sacrifice ! Mais le grand sacrifice de Dieu a aboli tous les sacrifices. La sainte victime qui est offerte en mourant : « tout est consacré par son sang ».

Ecoutez encore l'épître aux Hébreux: « Car il connaît que nous eussions un tel pontife, saint, innocent, sans tache, qui n'a pas besoin d'offrir de victimes... ce qu'il a fait *une fois*, en s'offrant lui-même. — Jésus-Christ est entré dans le Ciel même, non pas pour s'offrir lui-même *plusieurs fois*. Il a paru *une seule fois*, à la consommation des siècles pour détruire le péché en se faisant lui-même victime. Par *une seule oblation* il a rendu parfaits à jamais ceux qui ont été sanctifiés. — Or là où il y a rémission des péchés, *il n'y a plus d'oblation* pour le péché » (Hé. ch. 7, 9 et 10).

Ainsi Jésus a tout accompli. Sous l'ancienne loi les sacrifices étaient sans cesse renouvelés ; avec le Christ, il n'y a plus qu'un *seul et parfait sacrifice*, source inépuisable de salut pour tout pécheur qui crie miséricorde. De quel droit alors oser prétendre que son sacrifice doit être répété sans cesse ? Ne voyez-vous pas que la messe est le contre-pied même de l'Évangile ?

## XVI. LE CHAPELET

Nous n'avons pas besoin de dire ce que c'est qu'un chapelet. Chacun connaît cet ingénieux mécanisme à l'aide duquel les catholiques comptent si facilement leurs prières.

Le *chapelet* proprement dit se compose de 50 grains ordinaires et de 5 autres grains de plus grande dimension. Le *rosaire* est trois fois plus développé : il contient 50 grains ordinaires et 15 d'une grosseur supérieure.

On attribue l'invention de cet objet de piété à saint Dominique ; mais il paraît qu'il ne fit que le mettre en vogue. Ce serait une importation des croisades et une imitation des coutumes païennes de l'Orient. On sait en effet qu'à cette époque les bouddhistes avaient, depuis longtemps, l'habitude de se servir d'une sorte de chapelet pour compter leurs prières. Les musulmans leur empruntèrent cet usage et les croisés à leur tour imitèrent les Musulmans et introduirent le chapelet en Europe. Quoi qu'il en soit, il n'est pas en usage dans l'Église avant le 12<sup>e</sup> siècle. Cette date tardive

Le chapelet est avant tout l'enseignement des prières répétées par dizaines et par centaines, en un mot sans nombre. Or Jésus a dit : « Dans vos prières ne faites pas comme les païens : ils s'imaginent qu'en parlant beaucoup, ils se feront mieux écouter » (Mt. ch. 6, v. 7). On voit, ici encore, avec le chapelet ou le rosaire ou le chapelet, en opposition manifeste avec l'enseignement du Seigneur, anéantit le commandement de Dieu pour s'attacher à une tradition toute humaine, venue en droite ligne du monde et dénaturant complètement la prière.

## XVII. LES SACREMENTS

L'Eglise catholique enseigne, comme article de foi, qu'il y a sept sacrements : le *baptême*, la *confession*, la *communion*, la *pénitence*, l'*extrême-onction*, l'*ordre* et le *matrimoine*. Or il est manifeste que Jésus-Christ n'en a institué que deux : le *baptême* et l'*eucharistie* (ou *sainte cène*). Les autres sont donc des additions faites à la doctrine chrétienne en contradiction avec la parole de l'Evangile. Et il faut remarquer qu'ils ont été ajoutés très tard.

L'*extrême-onction*, par exemple, apparaît pour la première fois en 850 au concile de Pavie. C'est seulement au 13<sup>e</sup> siècle que Hugo de Saint-Victor la considère comme un Sacrement. La *confirmation* est mise au nombre des sacrements vers 1160, par Pierre Lombard, qui voulut par ce moyen relever la dignité des évêques.

C'est à cette époque seulement — c'est-à-dire dans la seconde moitié du 12<sup>e</sup> siècle, — que le nombre des sacrements est fixé à sept. Jusque-là les docteurs avaient eu un coup varié ; il n'y avait aucune unité. Chacun émettait son opinion personnelle et nul n'était obligé d'en accepter plutôôt que l'autre. Il en fut ainsi jusqu'au Concile de Trente, qui décréta en 1547 qu'il y avait sept sacrements. C'est de ce nombre un article de foi obligatoire pour toute l'Eglise, ainsi que l'Eglise romaine a créé de toutes pièces les autres sacrements, que le Christ n'a point institués, qui n'ont

ni célébrés, ni connus ; mais là ne s'est pas borné s'audace. Elle a encore étrangement *défigurés* les deux sacrements chrétiens : le baptême et l'eucharistie.

Nous avons vu déjà de quelle manière elle a défigurés l'eucharistie par la doctrine de la présence réelle et du sacrifice de la messe comme par la communion sans communicants. Comment reconnaître là la cène du Seigneur, instituée à *table, après le souper*, avec tous les disciples, et célébrée ainsi comme un repas fraternel par toute l'Eglise apostolique ? Quelle transformation ! Que nous sommes loin de la simplicité de l'Evangile ! les premiers chrétiens communiaient *après le souper*, aujourd'hui il faut être à *jeun* ils communiaient *assis*, aujourd'hui il faut être à *genoux* ils communiaient *tous ensemble*, aujourd'hui le prêtre et son acolyte suffisent.

Ajoutons que l'Eglise romaine a porté à la sainte cène une autre atteinte non moins grave en *retranchant le calice aux fidèles*, et en les faisant communier avec l'hostie seulement. Jésus avait dit : « *Buvez-en tous* », mais elle a répondu : le prêtre seul touchera au calice. Est-ce bien une Eglise chrétienne, qui ose ainsi fouler aux pieds les ordonnances de son divin chef et les remplacer par des ordonnances opposées et inventées par elles ?

Ce n'est qu'au 15<sup>e</sup> siècle, qu'elle a osé contredire ainsi un ordre positif du Christ et la pratique de toute l'Eglise apostolique. C'est le Concile de Constance, qui en 1416 a supprimé le calice aux fidèles en déclarant hérétiques et dignes de châtement ceux qui ne se soumettraient pas à sa décision. Et voyez l'inconséquence et l'audace du concile dans le canon même du retranchement du calice, il reconnaît que Jésus-Christ a institué le sacrement sous les espèces du pain et du vin et l'a ainsi administré à ses disciples (1). Le concile ne craint donc pas de supprimer un commandement divin pour mettre à la place sa propre décision. N'est-ce pas là se moquer indignement et du Christ et de l'Evangile ?

L'Eglise romaine n'a pas moins travesti le baptême que la cène. Elle l'a travesti d'abord en y ajoutant l'exorcisme, le sel mis sur la langue, l'onction d'huile et les signes

---

(1) Voir « Le Bouclier de la Foi », par Pierre Dumoulin

croix multipliés, toutes choses ignorées de l'Évangile, l'a travesti ensuite et surtout en enseignant qu'un enfant, baptisé sans en avoir conscience, « est lavé originel, fait chrétien et enfant de Dieu ». Ce sont les mêmes du catéchisme.

Comment quelques gouttes d'eau, versées par un prêtre, sur un nouveau-né qui ne sait rien de ce qu'on fait, pourraient-elles avoir cette vertu magique ? Dans le droit de l'Évangile a-t-on trouvé cette énormité qui est *opère par lui-même, indépendamment de la volonté de celui qui le reçoit ?* C'est pourtant là ce que l'Église romaine enseigne au sujet des sacrements en général, et du baptême en particulier.

Le baptême, comme tout sacrement, est *un signe* de la grâce et non la grâce elle-même. Ce qui régénère l'âme et fait le chrétien, c'est l'action intérieure du Saint-Esprit, représentée ici par l'eau. Or cette grâce n'est donnée qu'à mesure que la foi se développera en lui. *C'est la foi qui fait le Chrétien.* Comment oser soutenir alors, qu'un enfant inconscient devient chrétien sans le vouloir et sans le mériter, au moyen de trois petites gouttes d'eau ?

Il y a quelque chose de plus étrange encore dans la doctrine telle que l'entend l'Église romaine. Elle décide que « si les enfants mouraient avant d'être baptisés, ils ne vont jamais en paradis » (1). Une telle doctrine est effrayante, monstrueuse. Voici un enfant né dans de mauvaises conditions qu'on n'a pu lui administrer le baptême : il est envoyé dans un lieu imaginaire appelé *limbes*. Ce n'est pas l'enfer, mais c'en est comme le vestibule. C'est dans ce lieu obscur et effrayant, privé de toute joie, dans le terrible voisinage des démons, qu'il doit attendre l'éternité, car, nous dit-on, il n'ira jamais en paradis. Dieu serait injuste de traiter ainsi ce petit être innocent, il serait barbare. Voici un autre enfant : on aurait voulu le baptiser, mais les parents insouciantes ont négligé de le faire au moment propice ; il meurt tout à coup. Et la responsabilité de ce malheur éternel de l'enfant ? Le Dieu du ciel, qui

notre Père, pourrait commettre une telle iniquité et tenir l'innocent pour coupable ? Non, cela révolte tous les sentiments du cœur et de la conscience.

Quel soulagement quand, laissant là cette théorie affreuse, on ouvre l'Évangile et qu'on trouve ces paroles du Christ adressées à des enfants juifs qui avaient été circoncis, mais *non baptisés* : « Laissez venir à moi les petits enfants : ne les empêchez car c'est à leurs pareils qu'appartient le Royaume de Dieu » (Ma. ch. 10, v. 14).

Et les embrassant et imposant les mains sur eux, il les bénissait. Oui, béni soit Dieu ! Baptisé ou non, le petit enfant qui meurt ne va pas dans les *limbes*, mais il entre immédiatement dans le ciel comme dans son héritage et fait partie de la société des anges et des rachetés du Christ.

## XVIII. AUTRES NOUVEAUTES

Nous pourrions continuer longtemps encore l'énumération des changements, additions et mutilations dont on s'est rendu coupable à l'égard de l'enseignement du Christ. Il y a une foule de pratiques, de dévotions et de superstitions nouvelles dont nous n'avons rien dit, car il faut se borner. Nous nous contenterons d'en signaler ici quelques-unes.

L'*usage de l'encens* dans les cérémonies du culte est un emprunt fait aux juifs et aux païens. Aux premiers siècles du christianisme, brûler de l'encens était regardé comme un acte d'apostasie. Comme c'est en l'honneur des idoles que les païens faisaient fumer l'encens, les chrétiens persécutés auraient évité le martyre si seulement ils avaient consenti à brûler sur un autel quelques grains de ce parfum. Aussi ce n'est qu'au 5<sup>e</sup> siècle qu'on commence à s'en servir, et ce n'est qu'au milieu du 6<sup>e</sup> que l'encensement imité des païens devint un acte religieux.

Les *vêtements sacerdotaux* des prêtres et évêques sont encore en grande partie d'origine païenne. Cette coutume s'est établie peu à peu, mais les premières traces ne remontent pas plus haut que l'usage de l'encens.

L'emploi des *cierges* dans le culte catholique vient aus

lampes brûlant constamment. En entrant dans l'Église à la fin de l'époque de Constantin, les païens y apportèrent leurs goûts d'illumination. De là l'usage des cierges, car Dieu avait besoin de chandelle pour voir. Mais ce culte fut officiellement consacré qu'au Concile de Nicée.

La *tonsure des prêtres* vient également du paganisme. Les prêtres du dieu égyptien Anubis avaient la tête rasée. Ce n'est qu'au 9<sup>e</sup> siècle qu'elle fut introduite dans l'Église monial catholique.

Les *processions*, autre coutume entièrement païenne, commencèrent à être en usage que vers la fin du 5<sup>e</sup> siècle en 468. On les doit à saint Mamert qui, le premier, emprunta cet usage au paganisme mourant.

Le culte en *langue inconnue du peuple* commença à l'an 600. Quand le latin, cessant d'être parlé et compris par la foule, eut fait place aux idiomes modernes, l'Église ne n'en continua pas moins de célébrer ses offices en cette langue que personne n'entendait plus. Quelle absurdité ! C'est là ce que l'apôtre Paul réprovoque énergiquement : « J'aime mieux dire dans l'Église cinq paroles avec intelligence pour instruire les autres que dix mille paroles inconnues » (1 Co. ch. 14, v. 19).

Les païens avaient l'eau *lustrale* ! L'Église, pour son usage, en a fait l'eau *bénite*, qui sous son nom actuelle ne remonte qu'au 9<sup>e</sup> siècle.

Le *scapulaire* est un signe de dévotion en l'honneur de la Vierge. Celle-ci, dit-on, procure à ceux qui l'ont « une bonne mort et une prompte délivrance du purgatoire ». Il date du 13<sup>e</sup> siècle.

Le *sacré-cœur* est une dévotion au cœur de Jésus-Christ, dévotion inventée de toute pièce il y a environ 200 ans à peine par une religieuse exaltée, Marie Alacoque.

Nous pourrions nommer encore le *culte de sainte Anne de Padoue*, aujourd'hui à la mode, celui de *sainte Geneviève le Mois de Marie*, les *médailles bénites*, les *sanctuaires*, etc. Mais il faudrait tout un volume pour énumérer toutes les dévotions que chaque jour voit naître et qui ont précédemment inconnues.

De toutes ces choses nous pouvons dire avec vérité que ce sont des *nouveautés*, dont quelques-unes ont pris naissance pour ainsi dire sous nos yeux. Ce sont comme autant de voiles épais dont l'Église romaine se couvre pour la vérité chrétienne et qui la rendent méconnaissable.

disait aux vendeurs du temple, quand il les chassa avec son fouet : « Otez tout cela d'ici ! » Nous dirons à notre tour : Otez toutes ces nouveautés, toutes ces fausses doctrines, toutes ces vaines pratiques, toutes ces cérémonies extérieures, en un mot toutes ces additions faites à la doctrine du Christ, et la religion pure et sans tache, la religion de l'Évangile, fondée et prêchée par le Sauveur, apparaîtra dans toute sa beauté et attirera toutes les âmes ! « Otez tout cela d'ici » et les ténèbres de l'erreur feront place à l'admirable lumière du Christ !

## XIX. L'ASSOMPTION DE LA VIERGE

Prise dans l'engrenage fatal de la Mariologie en préférant obéir à ses Traditions plutôt qu'à Dieu et à sa Parole (Act. ch. 5, v. 29) la hiérarchie romaine a proclamé en 1950 un nouveau dogme ainsi défini : « Marie Immaculée, Mère de Dieu toujours Vierge à la fin de sa vie terrestre, a été élevée en âme et en corps, à la Gloire céleste ».

Ce nouveau dogme n'a *aucune base biblique*.

Constatons d'abord qu'avant de rendre l'âme sur la Croix Jésus a confié sa mère à son disciple Jean (Jn. ch. 19, v. 27 à 27). Elle demeurera chez lui environ 20 ans jusqu'à sa mort, qui se situe vers l'an 54. Jean était donc admirablement placé pour connaître les événements essentiels de la fin de la vie de Marie et en particulier l'Assomption glorieuse de celle dont il avait la responsabilité : même en supposant qu'il n'ait pas assisté au miracle imaginé par l'Église catholique de l'Assomption, il aurait dû selon toute vraisemblance connaître les témoignages de témoins oculaires ou tout au moins faire allusion à son « absence ». Or, non seulement il n'en parle pas mais il ose écrire « ... nul n'est monté au ciel, hormis celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme qui est au ciel » (Jn. ch. 3, v. 13).

Dans son dernier livre, L'Apocalypse, le même Jean énumère les visions célestes que le Seigneur lui accorda la grâce de contempler. Marie n'est pas citée, pas plus par Jean que par les autres apôtres auteurs de lettres aux églises, enfin dans la galerie impressionnante des gloires de la fin (Héb. ch. 11) Marie est complètement ignorée...

Pour essayer de prouver ce nouveau dogme l'Eglise ne s'appuie que sur des présomptions douteuses falsifiant l'Écriture. Exemple : Genèse. ch. 3, v. 15 — de la première prophétie de la victoire du Christ, de la femme, sur la mort. Il y a confusion avec la Femme et sa Postérité. On peut citer également la vision angélique de Luc ch. 1, v. 28 dont la traduction est : « Je te salue, toi qui as été l'objet d'une grande grâce il ne s'agit pas d'une grâce particulière mais de la grâce que reçoivent tous les croyants (vérifier en Ephésiens ch. 1, v. 3). Marie reçoit la grâce, elle n'était pas sans péché car elle en est qu'elle confesse que Dieu est son Sauveur (Luc ch. 1, v. 47). Relevons enfin l'allégorie chère à l'Église entre la femme revêtue de lumière (Apocalypse ch. 12) et la Femme. C'est une grossière distorsion du texte. Le dogme de l'Assomption fait monter Marie au ciel et pour l'Éternité alors qu'elle est dans le texte d'une femme conduite au désert et au temps (image de l'Église sur la terre avant le retour du Christ).

\*\*

Le journal « Le Monde » écrivait le lendemain de la proclamation de ce dogme défini officiellement le 13 juillet 1950 : « L'Assomption de la Vierge est le premier dogme catholique qui ne puisse revendiquer aucune base scripturaire. En effet, ni l'Écriture, ni même les Pères des premiers siècles ne vous en diront le moindre mot ».

Nous assistons à cette invraisemblance intellectuelle et spirituelle : La lecture de la Bible est conseillée et encouragée dans le monde catholique et même dans certaines universités françaises alors que l'encyclique de 1950 sur l'Assomption est la plus éloignée de l'Évangile que tous les ajouts de l'Église d'après le Concile de Trente...

L'Assomption ne sera pas la dernière invention de la hiérarchie catholique.

## XX. LA COREDEMPTION DE MARIE

Le fait unique de la Rédemption par un Rédempteur

v. 20) et *sitôt après sa naissance* (Luc ch. 2, v. 11). Ain il est proclamé Sauveur et Seigneur et il confessera lui-même sa Vocation exceptionnelle en particulier lors de sa présence imprévue par les siens, au Temple, à l'âge de 12 ans. A ses parents inquiets Il répondra « ne savez-vous pas qu'il faut que je m'occupe des affaires de mon Père ». Ces parents ne comprennent rien à ses paroles, remarque Luc ch. 2, v. 50 pas plus qu'ils ne comprendront 20 ans plus tard, tout au début du ministère de Jésus en le déclarant « hors de sens et désirant le réduire au silence (Marc ch. 3, v. 21). Dans Jean ch. 7, v. 5 les frères de Jésus partagent l'incrédulité de leurs parents. Enfin il n'est pas invraisemblable d'imaginer Marie, au pied de la Croix de son Sauveur, anéantie, brisée, le cœur rempli d'ignorance et de douleur conformément à la prophétie de Siméon... « une épée te transpercera l'âme (Luc ch. 2, v. 35). C'est cette très humble et très obéissante servante du Seigneur qui cependant a osé donner un ordre aux serviteurs à Cana (Jean ch. 2, v. 5)... : seule et unique parole tombée de ses lèvres et relevée par le Saint-Esprit pour être précieusement gardée dans l'Écriture : « Faites ce que Jésus vous dira »(1) affirmant ainsi la primauté des Paroles du Christ et son Unique pouvoir.

Or l'Église romaine en a fait la COREDEMPTRICE.

En effet le Pape actuel, Paul VI, a proclamé sur la place Saint-Pierre à Rome, à l'occasion de la clôture de l'année de la Foi, le 30 juin 1968, un Crédo dont nous extrayons les lignes suivantes : « Nous croyons que la Très Sainte Vierge de Dieu, nouvelle Eve, Mère de l'Église, continue au ciel son rôle maternel à l'égard des membres du Christ, COOPERANT à la naissance et au développement de la vie divine dans les âmes des rachetés » (2).

Le deuxième Concile du Vatican a confirmé : « cette maternité de Marie dans l'économie de la grâce se continue sans interruption jusqu'à la consommation définitive de tous les élus. En effet, après son Assomption au ciel son rôle dans le salut ne s'interrompt pas : par son intercession répétée elle continue à nous obtenir les dons qui assurent notre sa

---

(1) Soumis à cet ordre de Marie, les fils de la Réforme sont restés fidèles à Marie et bien plus respectueux de la Vierge que les catholiques qui font si souvent ce que Jésus n'a jamais enseigné.

éternel : c'est pourquoi la Bonne Vierge est invoquée par l'Eglise sous les titres divers comme : Avocate - auxiliaire - secourable - médiatrice »...

Le théologien catholique par excellence, Thomas d'Aquin (1225-1274), n'aurait pas accepté l'Immaculée Conception de la Vierge (dont on parlait déjà) (3) et le Père Congar pose la question : « Peut-on dire que la Vierge est distributrice de toutes les grâces. Nous n'avons pour l'affirmer aucun texte de l'Ecriture, aucune autorité patristique ou ecclésiastique. Malgré ce, la hiérarchie catholique a voulu depuis le XII<sup>e</sup> et cinquième siècle placer, auprès de la Divinité, une Vierge et justicière « une figure moins inexorable, plus douce, plus sensée maternelle (5) revitalisant ainsi au cours de l'histoire des cultes païens d'Isis et de Persée. « Dieu s'est humanisé en Jésus. Il a achevé son humanisation en Marie. La Vierge, pour une grande part, que l'Eglise jouit d'une extraordinaire puissance de résorber le mal et de transformer en bien. La conversion est une des spécialités de la Vierge et il est remarquable que la plupart des convertis ont eu en elle une particulière tendresse » (6).

On pourrait se demander par quelle autorité la hiérarchie catholique se substitue à l'Ecriture ? — « ... quelque point de la doctrine les textes sont muets ou trop vagues, il est normal que les croyants s'attachent à combler les lacunes et à suppléer l'insuffisance des documents (7) d'où est née la Tradition qui donne la primauté à la Tradition sur l'Ecriture. Dieu accède au Père par son Fils et au Fils par sa Mère. C'est pourquoi cela est vrai pour les catholiques même si l'Ecriture ne dit pas « que nous n'avons qu'un Avocat auprès du Père. Marie est le Médiateur entre Dieu et les hommes. Jésus-Christ est le Médiateur de la nouvelle alliance (1 Jean ch. 2, v. 1 - 1 Tim. ch. 2, v. 5 - Hébr. ch. 12, v. 24).

---

(3) Catholicisme et Protestantisme — Lettre pastorale du Synode Général de l'Eglise Réformée des Pays-Bas sur le Dialogue avec l'Eglise Catholique Romaine — édition « La Revue Réformée » — p. 23.

(4) « Christ - Marie et l'Eglise » du Père Congar.

(5) La Vierge : essai sur la naissance de son culte — Yver — Flammarion 1932. Il y est aussi question de la déchéance et de la déception du genre humain par la vierge, p. 213.

(6) Extraits des « Cahiers de la Vierge », n. 8 A et B — langes — éditions du Cerf, 1936.

(7) Daniel Rons. déclaration du 28-10-50.

Il apparaît donc au lecteur impartial de la Bible que la mariologie et sa conséquence outrageante pour le Seigneur — la Corédemption de la Vierge — « est une excroissance, une forme malade de la pensée théologique. De telles excroissances doivent être amputées. Il s'agit d'un autre Evangile (1) : autre Evangile venu du fond des âges, inspiré par l'ascétisme païen et juif qui dès le quatrième siècle pénètre l'Eglise imposant entr'autre le célibat des prêtres et provoquant ainsi les refoulements sexuels inévitables, inspirant le culte de la femme avec les romans courtois et les chansons de gestes, s'extériorisant enfin dans la Chevalerie, les Croisades, autre source de problèmes sexuels, magnifiant enfin... la Dame, la Mia Donna ou Madone » (2).

L'hérésie catholique apparaît aujourd'hui comme une évidence. Elle est réellement une perversité de la Vérité révélée. Nous le déclarons avec charité mais fermeté, le système catholique, tout en affirmant avoir fait quelques pas vers une Réforme de structures et de pratiques ne cesse d'accentuer, avec une superbe et une volonté infrangibles le fossé qui le sépare de l'Écriture Sainte.

Le lecteur catholique de la Bible, dont la lecture est maintenant encouragée et même pratiquée en chaire dans bien des églises peut se demander, et d'autres avec lui, si le Christianisme dans son ensemble ne vit pas aujourd'hui les *conditions morales et spirituelles qui ont provoqué la Réforme du XVI<sup>e</sup> siècle*. Pourtant nos ancêtres ont fait cette réforme sans avoir à combattre les apports humains et païens de l'Immaculée Conception, de l'Infaillibilité du Pape, de l'Assomption et de la Corédemption de la Vierge. Ils eurent néanmoins assez de motifs pour vouloir obéir à Dieu et à sa Révélation plutôt qu'aux hommes... Ils ne purent autrement...

Aujourd'hui la Mariologie qui n'a pas encore atteint ses conséquences inéluctables témoigne d'une impossibilité absolue, pour notre conscience de croyants bibliques NON SEULEMENT d'envisager une union organique avec l'Eglise

---

(1) Du théologien réformé Karl Barth.

(2) Ce paragraphe est très remarquablement développé dans le livre du professeur Clément...

catholique... mais même un rapprochement sent  
convenance ou d'opportunité stratégique, au pla  
avec elle. Le christianisme catholique est une py  
nitaire mais à quatre faces. Il nous faut choisir ent  
ne portant son bambino dans les bras et le CHR  
serrant sur son cœur la brebis perdue et retrouvée  
s'agit-il de TOI, cher lecteur.

---

N.B. — Les paragraphes XIX et XX ont été  
l'ouvrage de F. Marsault dans un souci de mise  
l'évolution du dogme catholique.

## XXI. RESUME

Le résumé de tout ce que nous avons dit se  
le tableau ci-joint (1), qui montre au premier  
quelles sont les principales doctrines condamnées  
gile et l'époque à laquelle elles ont pris naissan

On peut voir d'après ce tableau, que, si l'Ég  
mérite dans toute la force du terme d'être appele  
elle ne peut en aucune façon prendre le titre d'a  
car, loin de venir des apôtres, la plupart de  
qu'elle professe sont empruntées au paganisme  
inventées par elle dans le cours des siècles et bien  
après l'âge apostolique. D'ailleurs cette fabricati  
veaux dogmes ne s'arrête pas. Hier c'était l'*infa*  
pape ; demain ce sera l'*assomption* de Marie (2). Ju  
sommption n'est pas un dogme de foi ; mais un réc  
a formé le vœu que le pape décrète l'obligatio  
catholiques de croire que la mère de Jésus est r  
porellement au ciel. L'esprit d'aberration s'es  
emparé de l'Église romaine, que cette invention  
rée article de foi, dogme obligatoire. Pie X n'a-t  
déclaré que, si Pie IX a été le pape de l'immacu  
tion, il voulait être, lui, le *pape de l'assomption*  
sera sans aucun doute suivi par d'autres (3), encor  
tion, et c'est ainsi que, jusqu'au jour de sa ch  
enfantera l'erreur et le mensonge.

---

(1) Voir à la page 3 de la couverture

## CHAPITRE V

# RETOUR A L'EVANGILE

---

Nous voici arrivés à la fin de notre tâche. Nous avons mis en lumière les enseignements de l'Évangile, tels que le Christ lui-même les a donnés, et nous avons admiré, en les prenant ainsi à leur source, la grandeur et la simplicité du pur christianisme. Nous avons montré ensuite aux amis de la vérité comment, par suite de déviations successives, l'Église romaine n'a pas craint, dans le cours des siècles, d'ajouter à la doctrine du Christ une foule de pratiques, de dogmes et de cérémonies, imposés aujourd'hui par elle comme articles de foi, mais en opposition complète avec la Parole de Dieu et sévèrement condamnés par l'esprit comme par la lettre de cette divine Parole.

En débarrassant l'enseignement du Christ de toutes les alluvions déposées par les siècles, c'est-à-dire en remontant à la source même, nous découvrons ainsi un christianisme tout nouveau, lumineux, plein d'attraits, fait pour notre cœur comme notre cœur est fait pour lui. C'est bien là dans toute la force du terme, comme l'indique le mot même d'Évangile, la *bonne nouvelle* apportant avec elle pour tous ceux qui la reçoivent toutes les richesses infinies de l'amour de Dieu : le salut, la joie, le bonheur et l'espérance éternelle.

Le christianisme du Christ, c'est la bonne nouvelle de l'amour de Dieu envers tous les hommes, « car, dit Jésus-Christ, Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son Fils unique afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle ». Il veut que tous les hommes soient sauvés et il les appelle tous à se convertir à lui.

Le christianisme du Christ, c'est la bonne *no*  
*salut* gratuit, sans argent, sans aucun prix, sans  
du prêtre et sans aucun prêtre, sans vaines satisfact  
cérémonies puériles, salut complet, salut certain,  
plement par la foi infantine d'un cœur humilié  
tant qui répond plein de confiance à cet appel du  
« Venez à *moi* et je vous soulagerai. »

Le christianisme du Christ, c'est la bonne *no*  
la *liberté*. Comme le dit saint Jacques, ch. 1 v. 2  
*loi même de la liberté* : liberté à l'égard du péché  
grand Libérateur a brisé les chaînes, liberté à l'  
hommes qui n'ont plus ni le droit de dominer  
conscience en nous imposant le joug d'un clergé  
que, ni le pouvoir de nous ouvrir ou de nous fermer  
au gré de leur volonté et parfois de leurs caprices.

Le christianisme du Christ, c'est la bonne *no*  
*bonheur* véritable, ici-bas d'abord et dans le ciel  
*ici-bas*, car dans toutes nos luttes, nos épreuves,  
cultés nous avons avec nous le Dieu de toute co  
qui nous console dans toutes nos afflictions et re  
cœurs en y faisant rayonner son amour ; *dans le*  
Jésus nous donne la ferme assurance, qu'au jour  
nous rappellera de ce monde, toute larme sera e  
nos yeux et que nous vivrons éternellement au s  
félicité parfaite. « Là où je suis, dit-il, vous serez

Avec le christianisme du Christ, plus de *p*  
Christ seul est le grand prêtre ; plus de *messes*  
prix d'argent : le sacrifice de la croix suffit pour  
fier pleinement et gratuitement de tout péché ;  
confessions auriculaires : Jésus seul est notre con  
notre intercesseur auprès de Dieu ; plus de *tarij*  
*grâces divines* : elles sont accordées en toute abo  
sans aucun reproche à quiconque les demande ave  
ch. 1 v. 6 et 7) ; plus de *purgatoire* d'où le prêt  
âmes à force de messes, c'est-à-dire à force d'arge  
donne son ciel et ne le vend pas ; plus de *pèlerin*  
*sés*, plus d'absurdes *superstitions*, propres seuleme  
forcer la puissance du clergé en maintenant les fo  
l'esclavage et l'ignorance : Jésus seul est la lu  
monde et celui qui le suit ne marche plus dans les  
mais il possède la lumière de la vie (Jn. ch. 12  
plus d'*intolérance*. plus de *persécutions religie*

traindre les âmes et les violenter ; il veut les gagner à force d'amour, de compassion et de miséricorde, et ne fait appel qu'à leur libre volonté.

C'est ainsi que le fondateur de la religion chrétienne, le maître infailible et saint qui seul a pu dire : « *Je suis la vérité* », se présente encore aujourd'hui au monde avec ce *Évangile éternel*, tout rayonnant de lumière, de miséricorde et d'amour. A l'heure présente comme aux jours de sa vie terrestre il crie à tous : « Apprenez de moi, car je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez du repos pour vos âmes ».

Et maintenant il faut choisir entre l'enseignement de Jésus et l'enseignement des hommes, entre l'admirable doctrine de l'Évangile et les altérations sans nombre qu'on lui a fait subir, c'est-à-dire enfin entre le Christ et le pape, entre la vérité et l'erreur, entre la lumière et les ténèbres, entre le roc de la certitude et le sable mouvant du doute et de la superstition.

Quel sera notre choix ? Nous attacherons-nous à l'infailible Parole du Christ ou aux décisions nébuleuses, contradictoires, antichrétiennes des papes, des conciles et des docteurs de l'Église romaine ? Il faut se décider. Quand la voix de Dieu même nous crie du haut du ciel : « Celui-ci est mon Fils mon Elu, écoutez-le » (Lu. ch 9 v. 35), qu'est-ce qui donc serait assez insensé pour s'écarter en quoi que ce soit des préceptes du Fils de Dieu ? Quand le Sauveur lui-même nous déclare avec une incomparable solennité que la parole annoncée par lui nous « jugera » au dernier jour (Jn ch. 12 v. 48), qui ne tremblerait à la seule pensée de préférer à cette Parole divine de pernicieuses erreurs et de vains commandements d'homme ? Comment ne pas s'écrier avec le prophète Esaïe : « A la loi et au témoignage ! si l'on ne parle pas ainsi, il n'y aura point de lumière pour le peuple » (Es. ch. 8 v. 20). « Le ciel et la terre passeront, a dit le Christ, mais mes paroles ne passeront point » (Mt. ch. 24 v. 35). Heureux celui qui bâtit sur ce fondement inébranlable tout l'édifice de sa foi, de son salut et de son espérance !

Dans la solennelle déclaration qui termine l'Apocalypse nous avons comme la réponse de Dieu à quiconque cherche la vérité : « Je déclare, moi, à quiconque écoute les paroles prophétiques de ce livre : qui oserait y faire des surcharges

qui oserait retrancher aux paroles de ce livre pro  
Dieu retranchera son lot de l'arbre de Vie et de  
Sainte décrits dans ce livre » (Ap. ch. 22 v. 18 et

Il y a ici une question de vie ou de mort. Rester  
lablement fidèle à la Parole du Christ, c'est la vie ;  
cette règle divine, c'est la mort. Que celui qui a de  
pour ouïr entende !

Tout ami de la vérité entendra. Toute âme  
sincère dira avec nous : il faut en revenir à la p  
Christ ; il faut laisser là les enseignements des ho  
papes, conciles, docteurs, — pour bâtir l'édifice  
foi et de notre espérance sur ce roc inébranlable  
nous asseoir aux pieds de Jésus, comme Marie de  
et écouter comme elle la parole du divin Maître (L  
v. 42). Elle avait choisi la bonne part qui ne deva  
être ôtée ; c'est ainsi seulement que nous la cho  
notre tour et que nous la posséderons pour l'éternité

Cher lecteur, qui que tu sois, c'est là pour  
vœu et ma prière.

## NOTES

---

LE CULTE (voir page 28). — Voici d'après Justin Martyr comment se célébrait le culte chrétien dans la première moitié du 2<sup>m</sup>e siècle.

« Au jour du soleil (c'est-à-dire le dimanche) tous les chrétiens, qu'ils habitent la ville ou la campagne, se rassemblent en un même endroit. Il est fait lecture des écrits des apôtres et des prophètes, selon que le temps le comporte. Ensuite, quand le lecteur s'est arrêté, le président de l'assemblée fait une exhortation pour presser les auditeurs d'imiter les saints exemples sous leurs yeux. Puis toute l'assemblée se lève de concert et nous adressons nos prières à Dieu. Après avoir terminé cette prière, on apporte du pain et du vin mêlé d'eau. Le président à son tour, fait monter vers le ciel ses prières et ses actions de grâce et le peuple lui répond par l'amen. Après quoi on distribue l'Eucharistie ; chaque fidèle y participe et les diacres la portent aux absents ».

LES PAIENS DANS L'EGLISE (voir page 41). — « Au moment de la conversion de Constantin, dit M. G. Boissier, il y eut suivant l'expression de saint Augustin, toute une cohue de païens qui se précipita dans la religion nouvelle ». (« La fin du paganisme », t. I, p. 202).

PRIERES POUR LES MORTS. — Nous avons dit page 45 que les prières pour les morts sont d'origine entièrement païenne. Voici à ce sujet le témoignage de l'abbé Marolles dans ses « Mémoires » :

« Il semble qu'ils (les païens) faisaient des prières pour les morts, témoin ce vers d'Ovide :

« Ossa quieta precor tuta requiescere in urna ».

qu'on peut traduire par :

« Je demande en priant que tes restes reposent en paix et en sûreté dans leur urne. »

« Et celui-ci de Tibulle :

« Illius ad tumulum fugiam supplexque sedebo ».

qu'on peut traduire par :

« Je m'enfuirai vers ton tombeau (ou je passerai près ton tombeau) et je m'y assiérai en suppliant. »

LES SAINTS REMPLAÇAIENT LES FAUX DIEUX (voir page 45). — « On voit, à ce qu'il me semble, dans plusieurs hymnes de Prudence, comment à ce moment (au 4<sup>m</sup>e siècle) les saints prenaient la place des petites divinités domestiques locales qu'on aimait tant, qu'on priait de si bon cœur dans les religions antiques... Je m'imagine que les nouveaux gens qu'on

la ville et du foyer, qui peuplaient si bien l'intervalle entre la terre et le ciel... Les saints se glissèrent dans la place et recueillirent l'héritage de leur popularité ». (Gaston Boissier, « La fin du Paganisme », t. 2, p. 24).

**VETEMENTS DU PRETRE** (voir page 79). — « Justin Martyr, dans l'« Année 44 de Notre Seigneur », dit que les anciens païens avaient le surplis, qu'ils portaient le pastoral appelé lituus et qu'ils se servaient de l'anneau et de la mitre. Le prêtre qui faisait le sacrifice était vêtu de fin lin appelée « alba vestis » par les latins ». (Gaston Boissier, « La fin du Paganisme », t. 2, p. 24). (Cf. aussi de Michel de Marolles, « abbé de Villeloin »).

**LA TONSURE** (voir page 80). — « Nous apprenons de Platon, de Pline et de Plinius, dit encore l'abbé de Marolles, que les anciens avaient la tête rasée à la manière des Egyptiens. Et Commodus se fit couper les cheveux pour porter le nom d'Anubis, s'il faut en croire Lampridius ».

#### LES PERES ET LE CULTE DES IMAGES (voir page 80)

— Voici ce que les Pères de l'Eglise des premiers siècles ont dit sur les images :

**Justin Martyr** s'exprime ainsi : « N'est-ce pas l'œuvre de Dieu qui défendu par Moïse de faire aucune image, ni ressembler à aucune chose qui sont au ciel en haut ou qui sont sur la terre (comme à Tryphon).

**Lactance** : « C'est une chose perverse et inconvenable que l'image d'un homme reçoive un culte (colatur) de la même manière que l'image de Dieu » (Inst. div. liv. 2, ch. 18).

**Saint Ambroise** : « Dieu ne veut point recevoir de culte des pierres » (c'est-à-dire dans les statues) (Ep. 3 à Valentinien).

**Concile d'Elvire** : « Il a été ordonné qu'il ne doit pas y avoir de peinture dans les Eglises » (Canon 37).

**LES PAPES** (voir page 60). — Les chefs visibles de la religion païenne portaient le nom de souverains pontifes. Les chrétiens n'ont fait que les imiter. « Ces souverains païens, dit Denys d'Halicarnasse ont une autorité souveraine sur les magistrats, car ils jugent des choses sacrées, tant entre les magistrats qu'entre les magistrats et les ministres des dieux ; ils font de nouvelles lois de leur autorité, lorsqu'il n'y a point de lois écrites. Ils font l'inspection sur tous les sacrificateurs, sur les prêtres, aussi les interprètes et les prophètes, que le peuple voit et sur le culte des dieux et des saints ; et, s'ils voient que les magistrats ne s'obéissent pas à leur commandement, ils les punissent de leur discrétion ; mais, quant à eux, ils ne sont jugés de personne... Lorsque l'un d'eux vient à mourir, un autre le remplace, choisi non par le peuple, mais par un sacré collègue » (Denys d'Halicarnasse, « Antiquités romaines », livre 2). — N'est-ce pas là l'histoire des papes ?

**LES PROCESSIONS PAIENNES** (voir page 80). — Les processions païennes ont été mentionnées par fragments épars dans divers auteurs su-

« On commençait par couvrir de tapis les murs des endroits où devait passer la procession. Bientôt, au milieu d'un immense concours de peuple, s'avançait lentement l'image d'une déesse portée en grande pompe en forme de bannière. A sa suite marchaient lentement de longues files de femmes élégamment parées de vêtements blancs, jetant à pleines mains des fleurs sur la route. Venaient après elles des hommes du peuple portant des cierges allumés. Plus loin s'avançaient, deux à deux, des centaines d'enfants, chantant des hymnes en l'honneur de leur divinité. Les prêtres d'un rang élevé portaient les reliques sacrées. Enfin les chefs de l'Etat, les magistrats, les princes suivaient les prêtres et une foule de peuple en désordre fermait la marche » (N. Rousset).

RETOUR A L'EVANGILE (voir page 87). — « En Jésus, dit saint Ambroise, nous trouvons tout ce qu'il nous faut pour la vie présente comme pour la vie à venir : Veux-tu être guéri ? Il est le médecin — As-tu soif ? Il est la source. — Es-tu tourmenté par le sentiment de ton injustice ? Il est la justice de Dieu. — As-tu besoin de secours ? Il est la force. — Crains-tu la mort ? Il est la vie. — Désires-tu avancer ? Il est le chemin. — Fuis-tu les ténèbres ? Il est la lumière. — As-tu faim ? Il est la nourriture ».

## TABLE DES MATIERES

---

|   |  |
|---|--|
| Préface de la 15 <sup>e</sup> édition ..... |  |
| AU LECTEUR .....                            |  |
| Abréviations des Livres de la Bible .....   |  |

### CHAPITRE PREMIER

#### LE CHRIST ET SA PAROLE

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| I. Le Christ .....            |  |
| II. La Parole du Christ ..... |  |

### CHAPITRE II

#### LA DOCTRINE DU CHRIST

|  |  |
|--|--|
| I. Ce que le Christ nous enseigne sur Dieu ..... |  |
| II. L'enseignement du Christ sur lui-même .....  |  |
| III. L'enseignement du Christ sur l'homme .....  |  |
| IV. Le salut .....                               |  |
| V. La gratuité du salut .....                    |  |
| VI. L'appropriation du salut .....               |  |
| VII. Les bonnes œuvres .....                     |  |
| VIII. Le Saint-Esprit et son œuvre .....         |  |
| IX. L'Eglise .....                               |  |
| X. Les sacrements .....                          |  |
| XI. Le culte .....                               |  |
| XII. Les ministres du culte .....                |  |
| XIII. Le Christ seul médiateur .....             |  |
| XIV. Après la mort .....                         |  |
| XV. Résumé de la foi chrétienne .....            |  |

## CHAPITRE III

QU'EST DEVENUE LA DOCTRINE DU CHRIST ? .....

## CHAPITRE IV

CE QUE L'EVANGILE N'ENSEIGNE PAS

- I. Les prières pour les morts .....
- II. La vie monastique .....
- III. Le culte des Saints .....
- IV. Le culte de la Vierge .....
- V. L'Immaculée Conception .....
- VI. Le culte des reliques .....
- VII. Le Purgatoire .....
- VIII. L'abstinence des viandes .....
- IX. Les indulgences .....
- X. La Papauté .....
- XI. Le culte des images .....
- XII. Le culte de la Croix .....
- XIII. Le célibat des prêtres .....
- XIV. La confession .....
- XV. La Messe .....
- XVI. Le Chapelet .....
- XVII. Les sacrements .....
- XVIII. Autres nouveautés .....
- XIX. L'Assomption de la Vierge .....
- XX. La Corédemption de la Vierge .....
- XXI. Résumé .....

## CHAPITRE V

RETOUR A L'EVANGILE .....

NOTES : Le culte. — Les païens dans l'Eglise. — Prières pour les morts. — Les saints remplaçaient les faux dieux. — Vêtements du prêtre. — La tonsure. — Les Pères de l'Eglise. — Le culte des images. — Les Papes. — Les processions païennes. ....

Tableau des Principales Nouveautés  
ajoutées au Christianisme et condamnées par l'É

| Indication des dogmes,<br>cérémonies, pratiques religieuses<br>ajoutés au Christianisme | Dates de leur Appari                      |                     |
|---|---|---------------------|
|   | Premières<br>traces                       | Adop<br>offic       |
| Les prières pour les morts. ....  | vers 210.                                 | V <sup>e</sup> sièc |
| Les Moines et les couvents. ....  | vers 250.                                 | V <sup>e</sup> sièc |
| Le culte des Saints et des Anges.   | vers 350.                                 | 609.                |
| Le culte de la Vierge. ....   | vers 360.                                 | 431.                |
| Le culte des reliques. ....   | III <sup>e</sup> siècle.                  | 787.                |
| Le Purgatoire. ....   | 450 à 600.                                | 978 et              |
| L'abstinence des viandes. Carême.   |   | V <sup>e</sup> sièc |
| Les indulgences. ....   |   | 1300.               |
| La Papauté. ....  | IV <sup>e</sup> siècle.                   | 606.                |
| Le culte des images. ....   | IV <sup>e</sup> et V <sup>e</sup> siècle. | 787.                |
| Le culte de la croix. ....  | IV <sup>e</sup> siècle.                   |                     |
| Le célibat obligatoire des prêtres.   |   | 1074.               |
| La confession auriculaire. ....   | vers 350.                                 | 1215.               |
| L'extrême-onction. ....   | 850.                                      | 1439.               |
| Le Fête de la Toussaint établie.  |   | 835.                |
| La transsubstantiation. ....  | vers 850.                                 | 1059 e              |
| Le sacrifice de la messe. ....  |   | 1545.               |
| Usage du chapelet. ....   | 1090.                                     | XII <sup>e</sup> s  |
| Les sept sacrements adoptés ...   | 1060 à 1200.                              | 1547.               |
| Le retranchement de la coupe. ..  |   | 1415.               |
| La Fête - Dieu. ....  | 1264.                                     | 1310.               |
| Immaculée Conception. ....  | 1160.                                     | 1854.               |
| Infailibilité du Pape. ....   |   | 1870.               |
| Assomption de la Vierge Marie.  |   | 1950.               |
| Corédemption de la Vierge Marie.  |   | 1968                |

# JESUS A DIT :

« QUICONQUE EST DE LA VERITÉ,

ÉCOUTE MA VOIX »

(Évangile selon Jean ch. 18, v. 37)

100<sup>e</sup> MILLE — 15<sup>e</sup> EDITION

# JESUS A DIT :

« QUICONQUE EST DE LA VERITÉ,

ECOUTE MA VOIX »

(Evangile selon Jean ch. 18, v. 37)